

- IMMIGRATION : GUERRE DE CLASSE CONTRE LES PAUVRES ET LES PRÉCAIRES
- SOCIAL : DÉLABREMENT VOLONTAIRE DU FERROVIAIRE
- INTERNATIONAL : UN POINT SUR LA SITUATION EN IRAN

# La partie n'est pas finie!

R M I

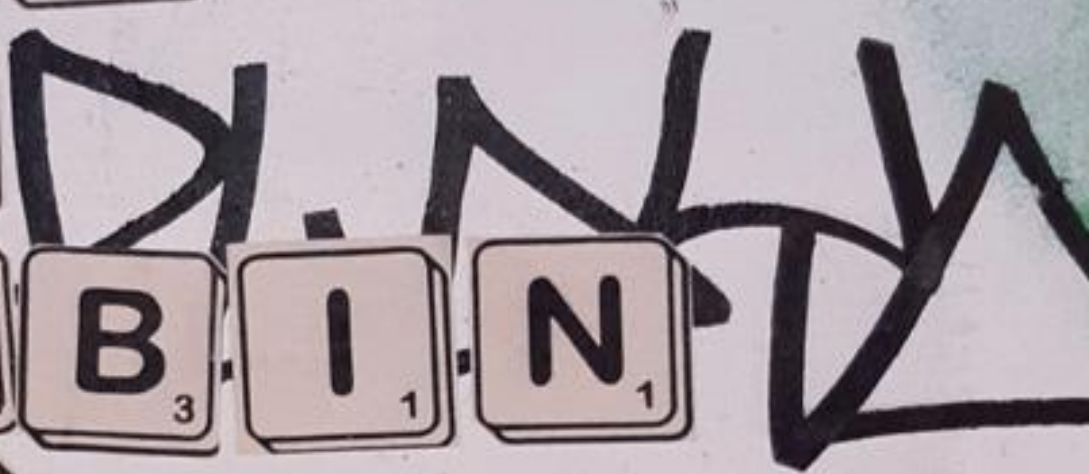
I

R S A

E

L A R B I N

E





## RUBRIQUES

- 3...> EDITO : Deux poids, deux mesures
- 14...> BIG BROTHERS chroniques du contrôle et de la répression
- 18...> INSUBORDINATION SALARIALE chroniques de la lutte des classes
- 23...> LES BRÈVES DE L'ÉCO
- 27...> VERTEMENT ECOLO

## INTERNATIONAL

- 4...> Un point sur la situation en Iran
- 8...> Mayotte - Un bilan de l'opération Wuambushu

## OCL

- 9...> Un bloc féministe révolutionnaire à Strasbourg

## PRISONS

- 10...> De la peine de mort aux peines jusqu'à la mort Badinter ou le falsificateur de l'histoire

## IMMIGRATION

- 11...> Incendie dans un foyer à Montreuil
- 12...> Loi Darmanin : une guerre de classe contre les pauvres et les précaires

## DÉMOCRATURE

- 16...> Parlement Européen : c'est quoi ce machin ?

## LIRE

- 21...> Les structures fondamentales des sociétés humaines de B. Lahire, Editions La Découverte
- 22...> La pêchécologie, manifeste pour une pêche vraiment durable Didier Gascuel

## ÉCOLOGIE SOCIALE

- 24...> De l'eau, pas des puces !

## TOURISME

- 25...> Où en est la lutte contre l'industrie de la croisière

## SOCIAL

- 29...> A la SNCF, ça déraile sec !
- 31...> Voyagez en train... Mais « Tenez-vous informés » !

Ce numéro a été préparé à **LYON** et maqueté à **MOULINS**

La commission journal de mars 2024 aura lieu à **BOULOGNE sur Mer**

## COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Courant alternatif paraît depuis 1981, sans comité de rédaction, réalisé de façon militante et décentralisée par des personnes membres ou proches de l'organisation communiste libertaire, l'OCL.

Un week-end par mois, une commission-journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL.

Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non, d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s.

En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire.

Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.), et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Egrégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COURANT ALTERNATIF - Mensuel anarchiste-communiste, mars 2024 - COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales DIR. PUBLICATION Nathalie Federico

Imprimerie des moissons, Reims Imprimé sur papier recyclé. Mise en page avec Scribus

## CORRESPONDANCE

OCL c/o Egrégore  
BP 81213 - 51058 Reims cedex  
lechatnoir@clubinternet.fr  
contacter localement

**l'Organisation Communiste  
Libertaire**

### ALSACE

•oclstrasbourg@gmail.com

### AUVERGNE

•ocl-moulins@orange.fr

### BRETAGNE

Loire atlantique :

•ocl.st-nazaire@orange.fr

Finistère :

•Douarnenez : ocldzriseup.net

### CHAMPAGNE- ARDENNES

•OCL c/o egregore BP 81213  
51058 Reims cedex  
lechatnoir@clubinternet.fr

### ÎLE DE FRANCE

•oclidf@riseup.net

### LIMOUSIN

•ocl.limoges@laposte.net

### MIDI-PYRENNES

•OCL c/o canal sud,  
40 rue Alfred Dumeril,  
31400 Toulouse  
ocltoulouse@sfr.fr

### NORD

• Boulogne : OCLB c/o La  
mouette enragée, BP 403  
62206 Boulogne s/Mer cedex  
lamouette.enragee@wanadoo.fr  
• Lille : oclille@gmail.com

### NORMANDIE

•ocl-caen@orange.fr

### PAYS BASQUE

•ocl-eh@orange.fr

### POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@Orange.fr  
• oclcognac@ymail.com

### RHÔNE-ALPES

• ocl-lyon@laposte.fr

### AUTRES CONTACTS

passer par  
•oclibertaire@hotmail.com

site  
<http://oclibertaire.lautre.net>

## ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- A l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et  
envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"  
OCL égrégore, BP 81213 - 51058 Reims cedex  
Ou payer par internet sur notre site



## Deux poids, deux mesures

La mise dos à dos des bons et mauvais citoyens est une vieille méthode qui a fait ses preuves dans le passé. Si le capitalisme en est un amateur depuis ses débuts, elle semble prendre une dimension bien plus assumée ces dernières années. Et les exemples ne manquent pas, et ce sur tous les sujets de société. Dernièrement, la possibilité d'illustrer cela est devenue très simple.

Dans un premier temps, si l'on se concentre sur les questions environnementales et agricoles, le deux poids deux mesures est flagrant. Nous avons d'un côté les « bons agriculteurs », menés par la FNSEA et les jeunes agriculteurs (JA), qui détruisent des bâtiments publics, bloquent des routes plusieurs jours durant (notamment huit autoroutes majeures d'accès à l'agglomération parisienne) et menacent d'envahir le marché international de Rungis. Darmanin déclare à leur sujet qu'il s'agit de « coups de sang légitimes » et que cela ne nécessite pas une répression dure. D'ailleurs, pour preuve de respect de la majorité parlementaire pour cette mobilisation, la marche arrière sur la limitation des pesticides est amorcée dans la foulée. Face à eux, il y a bien sûr les « mauvais », souhaitant protéger des terres agricoles contre la bétonisation et la financiarisation. Pour ceux-ci, actuellement mobilisés contre la construction de l'autoroute A69, le même ministre annonce une « tolérance zéro » et leur envoie ses nouveaux véhicules anti-émeute « centaure ». Tout est dans la mesure... et dans l'intérêt du Capital.

Dans un second temps, cette opposition entre les bons et les mauvais, nous la retrouvons aussi sur des questions liées aux conflits armés. Par exemple, il y aurait d'un côté une barbarie russe intolérable et terroriste, qu'il faut combattre avec la plus grande fermeté, et, quelques milliers de kilomètres plus loin, une autre barbarie, israélienne cette fois, qui serait, elle, justifiée au nom de son droit à se défendre, et donc tolérable. Là aussi, ce n'est qu'une question d'appréciation « politico-financière »... mêlée d'une accointance idéologique qui commence d'ailleurs à montrer certaines limites, tellement le carnage devient évident, insoutenable et indéfendable...

La liste des exemples peut encore facilement s'allonger, si on se concentre sur la question des dépenses publiques. L'argent coule toujours à flot quand il s'agit d'armement et de répression. Les véhicules blindés centaure, cité précédemment, coûtent 800 000 euros pièces. L'Etat en a commandé 90 d'ici 2025... le budget semble extensible à volonté. En plus c'est du « made in France ». Et après ça, le gaz lacrymogène serait-il bio et écoresponsable ? Pareil pour l'armée, dont le budget est augmenté d'un claquement de doigts de 25 milliards d'euros d'ici 2030.

Par ailleurs, on estime que la réforme de « France Travail », qui va périaliser de nombreux précaires déjà placés en mode « survie », devrait coûter entre 300 et 500 millions d'euros et sera pris en charge principalement par le budget de l'UNEDIC, donc par les cotisations qui financent l'assurance chômage (mais qui sont en fait du « salaire différé »). Bref, les travailleurs financent la tondeuse servant à couper la laine de leur protection sociale... l'entourloupe est belle !

Si malgré cette courte liste d'exemple, vous êtes encore convaincu que ce régime politique qu'est la démocratie parlementaire n'est pas un taillé sur mesure par les capitalistes pour servir leurs intérêts, on peut alors ajouter un dernier exemple. L'Etat, qui récupère à son profit tout ce qu'il peut, n'a aucune limite en termes de communication et oppose même les bons et les mauvais résistants. Quelques semaines après avoir criminalisé et expulsé la militante palestinienne Mariam Abu Daqqa pour sa résistance contre l'occupation israélienne, l'Elysée annonce transférer au panthéon « Missak Manouchian et ses camarades de Résistance » avec un « hommage solennel de la Nation ». Cela ne choque personne ? Pas sûr que les résistants des Francs-Tireurs et Partisans de la Main d'Œuvre Immigrée auraient vraiment apprécié un tel éloge venant d'un pouvoir aussi destructeur des libertés individuelles et collectives, qui a fait voter une infâme loi contre l'immigration avec l'aide d'une extrême droite héritière du régime pétainiste.

Bref, toutes ces « différenciations », mises en avant par le patronat et les gouvernants afin de tirer profit de nos vies de prolétaires maquillés en simples citoyens, soi-disant égaux devant la loi, sont peut-être un peu cousues de fil blanc pour toutes les personnes s'intéressant sérieusement aux évolutions de notre société. Mais il nous semblait pertinent d'en rappeler quelques exemples actuels afin de démontrer rapidement que la société capitaliste jette sans cesse une voile idéologique sur ses contradictions pour masquer la véritable nature des rapports d'exploitation et de domination : ainsi les riches propriétaires agricoles deviennent des « victimes » des exigeantes normes environnementales, les antifascistes internationalistes des patriotes, et les bouchers sionistes des démocrates vertueux.

Nous ne nous faisons toutefois pas d'illusions : dénoncer simplement ce « deux poids, deux mesures » peut aussi être une manière de se remettre en selle pour la nouvelle social-démocratie qui joue à la radicalité, tout en se gavant des salaires de députés, pour mieux nous vendre sa came néo-populiste de gôche, son capitalisme vert ou inclusif arc-en-ciel, sa redistribution (relative...) des richesses grâce à « l'enfer vert » du Green New Deal. Nous savons bien, pour l'avoir vue accéder au pouvoir ici et ailleurs, que la fin de ce système qui nous écrase au quotidien ne passera pas par de simples mouvements citoyennistes et réformistes, cherchant à rendre plus acceptable le capitalisme, parfois même en prenant les rênes de l'État. C'est bien par une action collective de classe contre le capitalisme, ses dirigeants et ses diverses institutions qu'il faudra en passer !

**CJ Sud-Est, le 21 février 2024**

# Un point sur la situation en Iran

*Voici une nouvelle interview de B., camarade iranien en exil dont nous avons déjà publié les propos intéressants dans les numéros 331 et 332 de Courant Alternatif (juin et été 2023). Sans forcément partager ses opinions (géo)politiques, il nous semble pertinent de faire passer ses informations sur la situation actuelle en Iran ; alors que les révoltes prometteuses qui ont secoué le pays ces derniers mois semblent avoir été vite oubliées.*

Emeute à Téhéran septembre 2022



## Où en est le mouvement ?

Dans la rue, le mouvement s'est arrêté. Pour moi, il y a quatre responsables de l'affaiblissement du mouvement, consciemment ou inconsciemment réunis : le régime, évidemment, avec ses Pasdaran (Gardiens de la Révolution) ; les religieux modérés du régime, qui disaient qu'il ne fallait pas se révolter mais voter pour eux, qu'ils allaient modifier les choses petit à petit, comme ils le promettent depuis longtemps ; certains groupes « ethnofascistes » kurdes comme le PDK (qui contrôle le Kurdistan irakien), financés par l'Arabie Saoudite ; enfin, les royalistes, eux aussi financés par l'Arabie Saoudite.

L'Arabie Saoudite a financé les royalistes et les ethnofascistes kurdes du PDK dans l'éventualité d'une guerre civile, en réponse à l'état iranien qui avait financé des groupes chiites en Arabie Saoudite (là-bas tout le pétrole se trouve dans des régions peuplées par des chiites). Les royalistes et le PDK ont chacun été invités à Riyad.

Quand ces groupes ont voulu intervenir dans la révolution, le régime a joué l'amalgame en agitant la menace que la poursuite de la révolte serait la porte ouverte pour Daech, et qu'il était le seul à pouvoir garantir l'indépendance et la sécurité, car tous les groupes en face

étaient soutenus par des puissances étrangères.

Les modérés quant à eux voudraient être considérés par le régime comme une potentielle porte de sortie du conflit. Par le passé ils ont pu jouer le rôle de soupape, mais le régime ne les autorise pas à participer aux élections. Car, actuellement le régime s'isole autour d'un noyau très dur qui ne partage rien avec qui que ce soit.

Mais quoi qu'il en soit, quand les modérés ont été au pouvoir par le passé (présidences de Khatami et de Rohani), ils n'ont rien pu faire car tout était court-circuité par les Pasdaran, le Guide suprême et les Khomeinistes du parlement. La population ne les soutient pas non plus consciente qu'ils ne veulent le pouvoir que pour leurs propres intérêts.

Il faut aussi prendre en compte le manque d'organisation des révoltés. Il aurait fallu un mouvement pour traduire la révolte en propositions politiques concrètes, mais ça n'existe pas en Iran. Après tant d'années de répression et d'exécutions, il est difficile pour les gens qui ont ce genre d'idée de se réunir, car en face les services de renseignement vont les arrêter, ou arrêter leur famille s'ils sont exilés, et les exécuter.

Il y a un sondage très récent qui montrait que seul 35 % de la population comptait potentiellement voter aux pro-

chaines élections, et qu'il n'y a que 15 % des iraniens qui soutiennent le régime. On est face à une minorité qui gouverne la majorité ; c'est une impasse pour le régime, mais aussi pour nous car on n'arrive pas à répondre à cette attente.

Il y a quand même de l'espoir en Iran et dans l'exil autour de personnes comme Hamed Esmailion, exilé au Canada. Ni d'extrême-gauche, ni social-démocrate, il est pour une certaine justice sociale, pour plus d'égalité, il aborde les questions de la démocratie et des droits de l'homme, qui étaient souvent ignorées par les groupes d'extrême gauche. La majorité de la jeunesse iranienne soutient ces idées. On est face à une société pauvre, qui a besoin de protection sociale, d'éducation. Les libéraux et les royalistes ne proposent pas ça. Et il est modéré dans sa façon de parler, les gens aiment bien ça. Donc c'est une stratégie qui peut marcher.

Mais il se passe encore des choses : il y a une grève qui a duré deux semaines dans le secteur pétrolier en 2023. Elle a touché les sous-traitants de l'industrie pétrolière. Comme les syndicats indépendants ne sont pas reconnus en Iran, elles ont animé par des comités de grève. Certains travailleurs ont été arrêtés, puis remis en liberté, mais sont en attente de jugement et plus de 4000 ont été licenciés.

Les grèves ne marchent pas vraiment, elles ne durent pas longtemps car les ouvriers sont sous la double menace de la répression et du manque d'argent. Ils sont déjà pauvres, à la base ; de notre côté, chez les exilés, s'est posée la question de faire une caisse de grève, mais nous n'avons pas les moyens d'envoyer de l'argent là-bas. Si le régime apprend que de l'argent a été envoyé à quelqu'un en Iran, cette personne sera arrêtée et exécutée sous prétexte d'être un agent de la CIA, du MI6 (service d'espionnage anglais) ou je ne sais quoi.

Le régime a aussi su jouer sur les différences entre ouvriers précaires de la sous-traitance et les travailleurs ayant des positions plus élevées dans l'indus-

trie pétrolière, en donnant des choses à ces derniers pour qu'ils quittent le mouvement. Ceux du bas se sont retrouvés seuls, et ça a cassé le mouvement. Cette division montre l'importance des syndicats.

Les revendications portaient principalement sur les conditions de travail, la sécurité et le salaire, mais à un moment s'est posée la question de converger avec les travailleurs d'autres secteurs, qui subissaient la répression ; d'unir les travailleurs et travailleuses face à l'oligarchie.

### La répression

À l'heure actuelle, une vingtaine de personnes ont été exécutées pour avoir participé au mouvement.

Il y a par exemple Mohammad Gho-badlou, exécuté pour avoir brûlé une poubelle. Comme des Bassidjis (Corps des gardiens de la Révolution chargé de la sécurité intérieure) ont été tués ou blessés pendant les manifestations, ces exécutions sont aussi une forme de soutien de la part du régime envers eux.

Et les arrestations continuent : ils ont des archives vidéos, à partir desquelles ils continuent de rechercher des personnes.

Il se passe des choses importantes dans les prisons, par exemple la tribune signée par les 61 prisonnières politiques qui ont annoncé une grève de la faim à la prison d'Evin le 13 février.

Après s'être révoltées dans la rue, ces femmes continuent en prison. C'est héroïque. Le cœur du mouvement se passe aujourd'hui dans les prisons, je pense.

Il y a eu les empoisonnements (poison ou gaz) de collégiennes et de lycéennes dans les établissements scolaires à partir du moment où le mouvement a commencé à faiblir : le régime est si ignoble qu'il s'est vengé sur ces filles qui se sont révoltées. Il y a eu des mortes mais pour les islamistes, tuer des enfants n'est pas un problème.

Depuis, les empoisonnements ont cessé mais le régime ne communique rien à ce sujet et ne répond pas aux questions des familles. Ces dernières ont organisé des rassemblements devant les écoles et ont demandé des enquêtes, mais en réalité tout le monde a compris que le régime était derrière ces empoisonnements.

Et il faut aussi parler des suicides : en 2023, mille travailleurs se sont suicidés sur leur lieu de travail, à cause des conditions de travail, de leur salaire. Certains n'ont pas reçu de salaire depuis un an, parce que le pays est gouverné par une

bande de mafieux, qui volent ce qu'ils veulent.

### Sur l'obtention du prix nobel de la paix par Narges Mohammadi

Je pense que ce prix montre bien le regard qu'à l'Occident sur l'Iran : pour quoi le donner à Narges Mohammadi, qui n'est pas laïque, qui est une religieuse modérée aujourd'hui en désaccord avec le régime ? Je précise que je la soutiens tout en la critiquant ; elle est plus progressiste que son mari, un ex-allié de Khomeini. L'Occident soutient toujours des modérés qui ont un pied dans le système. À mon avis c'est parce qu'ils pensent que dans le chaos ambiant, ces modérés sauraient gérer le pays grâce à leur expérience dans l'administration. Mais il y avait d'autres personnes à qui donner le prix Nobel, comme par exemple Nasrin Sotoudeh, laïque, avocate, elle aussi prisonnière politique.

### Les luttes écologiques

Dans les régions kurdes, il y a eu des feux de forêt dont les écologistes locaux ont compris qu'ils étaient criminels ; des groupes mafieux liés aux Pasdarans voulaient récupérer les terres et y construire

d'exportation et la production d'électricité, détruisant la biodiversité et provoquant l'assèchement du plus grand lac du pays, celui d'Ourmia en Azerbaïdjan iranien.

À chaque fois que des personnes s'opposent à ces projets destructeurs, elles sont jetées en prison. Par exemple, des personnes ont été arrêtées et accusées d'espionnage car elles marchaient en forêt avec des appareils photos – ce qui est tout à fait normal pour des naturalistes : il y a des trafics d'animaux en voie de disparition, alors ils vont faire des recensements d'espèces à l'aide d'appareils photo.

Huit militantes et militants ainsi ont été condamnés en 2020 à de la prison pour atteinte à la sécurité nationale et le professeur Seyed Emami est mystérieusement mort en prison, 48 heures après son arrestation.

Personne ne parle des militants écologistes iraniens, parce qu'ils n'ont pas de relais à l'extérieur, pourtant la situation est critique.

### Le régime veut une guerre

À mon avis, le régime est en train de gagner du temps pour organiser une guerre. Il pense que cela pourrait répondre à leurs problèmes intérieurs –



Emeute à Téhéran septembre 2022

des villas ou des installations touristiques.

À Ahvaz (Khouzistan) qui est une région peuplée par une minorité arabe, l'eau est extrêmement polluée par l'extraction pétrolière et la culture de la canne à sucre qui est aussi très gourmande en eau. La ville est l'une des plus polluées d'Iran.

Des groupes du même genre ont détourné des rivières pour l'agriculture

c'est à dire que ça permettrait à la fois d'unifier et réprimer le peuple pour rester au pouvoir – mais d'un autre côté ils sont conscients de ne pas encore avoir les moyens de mener une guerre totale. Donc pour le moment, leur stratégie est de mener des attaques par le biais de groupes qui les représentent plus ou moins directement. Pour comprendre, il faut regarder l'évolution de la géopolitique régionale.

Sous Trump, les relations entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite se sont sérieusement dégradées. Avec en plus le désengagement initié sous Obama, les pays de la région (Arabie Saoudite, Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, etc.) se sont retrouvés seuls face à la menace iranienne et les groupes financés et entraînés par l'Iran, comme en Irak, en Syrie, ou les Houthis au Yémen. Ils se sont alors tournés vers la Chine, qui de son côté veut sécuriser ses « nouvelles routes de la soie ». La Chine a signé des contrats avec l'Arabie Saoudite, entre autre sur le gaz et le pétrole, puis a tenté un rapprochement entre l'Arabie Saoudite et l'Iran – ils ont organisé des réunions, mais on savait très bien que ça ne marcherait pas.

Biden a voulu réparer ce qu'avait détruit Trump en terme de relations internationales. Il a demandé à l'Arabie Saoudite de rompre ses contrats avec la Chine – signés mais pas encore appliqués –, et en échange a proposé une forme de soutien sans intervention directe des États-Unis : un rapprochement avec Israël, la seule puissance locale à pouvoir tenir tête militairement à l'Iran. L'armée israélienne est sensée aider ces pays à développer leur armée, et en échange les pays arabes doivent reconnaître Israël, ouvrir des ambassades, normaliser leurs relations. C'est en gros l'application des Accords d'Abraham, signés sous Trump.

Mais jusque-là, il n'y avait pas la volonté de les appliquer. Israël a donc annoncé ouvrir une ambassade à Dubaï et au Maroc ; de leur côté l'Égypte et la Jordanie ont accepté car ils sont sous la menace des Frères Musulmans à l'intérieur de leurs frontières. Il y a aussi un avantage économique, car Israël est un pays plus développé que les autres dans la région.

L'Iran et la Chine étaient perdants ; qu'ont-ils fait ? Ils ont manipulé le Hamas.

Un mois avant le 7 Octobre, les Pasdaran, les Brigades Al Qassam et certains groupes libanais comme le Hezbollah, se sont réunis pour résoudre le conflit entre le Hamas en Palestine et sa direction, exilée. L'Iran et la Chine ont profité de l'occasion pour encourager la branche militaire du Hamas à prendre l'initiative. Ces derniers voulaient faire un coup pour prendre le pouvoir sur tout le mouvement. Donc ils ont attaqué Israël avec l'aide de l'Iran – le Hamas n'aurait pas pu préparer ça tout seul.

Ils ont mené une attaque horrible, tuant des civils, sans que cela n'ait aucun intérêt pour la population de Gaza. Seuls l'Iran et la Chine y avaient un intérêt : ils comptaient sur la rue arabe pour pousser les États de la région à rompre toute relation avec Israël ; ils voulaient détruire les accords d'Abraham. Mais ça ne fonctionne pas : il y a eu quelques manifestations, pas plus. Les pays arabes vont continuer à traiter avec Israël, c'est trop important pour eux.

Face à cet échec, que fait l'Iran ? Il ne peut pas attaquer directement Israël, mais il peut donner des missiles aux Houthis du Yémen, qui pèsent en attaquant des bateaux. Ils auraient aussi pu faire rentrer le Hezbollah dans la guerre, mais comme c'est leur plus grand atout dans la région, ils y font très attention, d'où les déclarations de leur chef qui dit ne pas vouloir la guerre. D'autant que le Liban étant dans une situation économique catastrophique, le Hezbollah ne pourrait pas tenir un tel effort.

Pourquoi le régime veut-il gagner du temps pour se préparer à une guerre ? Actuellement en Iran, à peu près tout le monde est certain que le régime a réussi à avoir l'arme atomique – ils ont atteint les 90 % d'enrichissement d'uranium. Je pense qu'ils l'ont, mais qu'ils n'ont pas

encore pu la tester, et que donc ils cherchent à gagner du temps. S'ils entrent en guerre maintenant, les américains peuvent détruire toutes leurs bases ; s'ils ont la dissuasion nucléaire, ils imposeront un rapport de force. Donc en attendant ils gagnent du temps en utilisant des groupes comme les Houthis pour lancer de petites attaques à leur place.

Mais pour moi, leur stratégie consistant à déclencher une guerre pour rester au pouvoir ne peut pas marcher. Les iraniens auxquels je parle me disent que si l'Iran entre en guerre, ils prendront parti pour les États-Unis. Le régime pense que le peuple s'unifiera derrière lui, mais les iraniens sont contre ce régime.

Un ami me disait que selon lui, une situation chaotique comme en Syrie serait meilleure que la situation actuelle, car au moins ils auraient les moyens de s'organiser et d'obtenir des armes. Je ne suis pas d'accord avec ça, je suis pour la paix et je ne veux pas qu'un autre pays attaque l'Iran, mais ça montre le niveau de dépression dans le pays. Le régime a poussé les gens à soutenir une éventuelle guerre contre leur propre pays, et je pense que c'est très dangereux.

Ici, à gauche, on a un souci au niveau de l'analyse géopolitique : on est contre tout ce qui vient de l'Occident et des États-Unis, et certains finissent par soutenir les faits des groupes terroristes comme le Hamas, le Hezbollah, les Houthis ou l'État chinois qui est une horreur, l'État russe, etc. Sur la Palestine, certains vont prendre position entre un gouvernement israélien d'extrême-droite et un groupe terroriste qui ne vaut pas mieux, sans prendre en compte le rôle de l'Iran et de la Chine dans cette histoire.

C'est parce qu'à gauche, on n'arrive pas à sortir de cette pensée héritée de la guerre froide, avec l'impérialisme américain d'un côté et le reste du monde de l'autre. Avec la fin de l'URSS, le monde n'est plus partagé entre deux blocs. De nouveaux États se font entendre et poussent leurs pions. C'est le cas de l'Inde, de la Chine, de la Russie et de l'Iran.

Ces pays développent des politiques impérialistes et colonialistes.

La situation internationale a changé, ce n'est plus le même paradigme, et la gauche n'y a pas encore trouvé sa voie. Certains à gauche pensent toujours que comme ces États s'opposent aux États-Unis, on peut les soutenir. Mais c'est une honte de les soutenir, comme c'est une honte de soutenir le Hamas ou le Hezbollah, même à demi-mot. Quand on se demande pourquoi l'extrême droite avance, il faut aussi prendre ça en compte.

Émeute à Téhéran septembre 2022



MAYOTTE

# Un bilan de l'opération Wuambushu

*L'opération Wuambushu (« reprise » en mahorais, « tuez-les » en vieux bantou) est une opération militaro-policière française, planifiée et annoncée après la fin du Ramadan et réalisée à Mayotte depuis le 24 avril 2023, visant à expulser les étrangers en situation irrégulière, à détruire les bidonvilles et à lutter contre la criminalité sur l'île.*

## La face cachée de Wuambushu

Gérald Darmanin évoque la menace d'un « islamisme radical, notamment vers Mayotte ». « Nous sommes à Mayotte, près de l'Afrique des Grands Lacs, qui est menacée par l'islamisme radical. Les notes de renseignement nous évoquent la volonté d'expansion de l'islamisme radical, notamment vers Mayotte, une terre d'islam modéré. » « Clairement, nous devons éviter l'attentat islamiste de demain et couper court au développement des bandes et à leur organisation criminelle. Nous avons déjà créé l'antenne Raid et renforcé l'antenne GIGN. C'est donc une action résolue et ferme. »

## Les objectifs annoncés

L'Etat avait annoncé de grands chiffres pour cette opération : 1 000 destructions des « bangas » (« cases insalubres », un nettoyage qui vise donc ouvertement les originaires des autres îles de l'Archipel) et 10 000 reconduites à la frontière devaient avoir lieu. Cette opération - qui mobilise 1 800 policiers et gendarmes, dont des centaines de renforts de métropole (quatre escadrons de gendarmes mobiles, des policiers de la CRS-8, spécialistes de la lutte contre les violences urbaines, au total 510 membres des forces de l'ordre) - vise à vider les quartiers d'immigrations clandestines et à multiplier les arrestations de jeunes responsables de caillassage, de vols ou d'agressions dans l'archipel « gangrené par la violence » selon ses habitants.

## L'opération « Wuambushu » a très vite montré ses limites

Dès la première semaine, l'opération Wuambushu a essuyé plusieurs revers. Il y a d'abord eu cette première démolition, prévue dans le quartier de Talus 2 à Majicavo (au nord de Mamoudzou), mais annulée par la justice. « La destruction des habitations des requérants, conséquence de la décision de l'administration, est manifestement irrégulière », a pointé la juge des référés dans son ordonnance, relevant une « voie de fait » et expliquant que l'opération de démolition pourrait avoir un « impact certain sur la sûreté » des habitant-es.

Il y a eu ensuite le fameux bateau baptisé Maria Galanta, censé reconduire les personnes en situation irrégulière depuis les centres de rétention administrative (CRA) jusqu'aux Comores. Mais il fut contraint de rebrousser chemin avant même de dépasser les eaux territoriales françaises car les ports comoriens gardaient portes closes. Alors que l'opération Wuambushu devait permettre des expulsions massives de Comorien·nes basé·es à Mayotte parfois depuis des dizaines d'années - entre 70 et 80 personnes sont déjà éloignées chaque jour en moyenne tout au long de l'année - ces multiples rebondissements sont le signe d'un échec cuisant pour les autorités préfectorales et le ministère de l'intérieur.

Pour redonner de l'élan à l'opération Wuambushu et tenter de rassurer, tôt dans la matinée de jeudi, une démolition de maisons en dur était lancée à Longoni, au nord de Mayotte, puis annoncée en grande

pompe par le préfet de Mayotte, Thierry Suquet. Oui mais voilà : cette démolition n'avait rien à voir avec Wuambushu, et les habitations concernées étaient déjà vides depuis quelque temps. « Il n'y a pas de décaissage, pas de reconduite sur fond de bordel diplomatique avec les Comores, pas d'impact particulier sur les arrestations malgré ce que dit Darmanin. »

L'opération Wuambushu était prévue pour une durée de deux mois, elle est finalement prolongée. Fin juin, l'objectif passe à 1 250 destructions d'ici la fin de l'année.

## Une recrudescence des violences

Il n'existe aucune statistique officielle qui étaye les affirmations fallacieuses des élus mahorais qui attribuent cette violence exclusivement aux jeunes issus des populations venues de l'Union des Comores. Cette jeunesse responsable de la délinquance et des émeutes sur la voie publique est constituée d'une majorité de jeunes sans famille, élevés par la rue -les parents étant expulsés- mais d'autres sont issus de familles mahoraises pauvres. Le préfet Thierry Suquet a reconnu que « Mayotte vit à nouveau des périodes et des heures troubles et violentes », annonçant des renforts policiers promis par le ministère de l'Intérieur. Selon la gendarmerie, un nouvel escadron de 70 militaires doit venir renforcer les 350 gendarmes sur place. Selon le directeur territorial de la police nationale à Mayotte, « Ces éruptions de violences arrivent régulièrement », et il demande lui aussi de nouveaux renforts pour épauler ses 750 policiers.



Opération de décasage dite "Wuambushu"

## ***Pas de baisse drastique de « l'immigration illégale »***

Si on regarde uniquement les chiffres, Wuambushu n'a pas rempli ses objectifs en matière de lutte contre l'immigration illégale. Selon Matignon, 22 000 personnes avaient été expulsées début décembre 2023 vers les Comores. C'était pourtant l'argument premier de l'opération, Mayotte attirant chaque année des milliers de migrants arrivés par la mer, essentiellement de l'île comorienne voisine d'Anjouan. Selon le sous-préfet en charge de l'immigration illégale, Frédéric Sautron, « 25 380 personnes avaient été éloignées » du territoire en 2022. Selon un policier du centre de rétention administrative (CRA) « Le problème est diplomatique, on sait très bien que ces personnes reviennent, parfois sous une autre identité. On applique la politique du chiffre. Mais ça ne sert à rien, il faut trouver un accord avec les Comores. »

## ***Pas de disparition des bidonvilles***

C'était l'autre objectif prioritaire de l'opération Wuambushu : détruire les bangas insalubres organisés en bidonville, qui se sont multipliés à Mayotte et sont parfois menacés par des glissements de terrain. Avec les dernières cases détruites, à Mtsamoudou [au sud-est] en novembre, seulement 700 bangas ont été détruits. En 2021, « 1600 cases en tôle avaient été détruites », indique le représentant de la Ligue des droits humains (LDH) à Mayotte, qui ajoute que le département est freiné par un manque criant de solutions de relogement et que « les familles délogées, qui se retrouvent à la rue, reconstruisent fatalement ailleurs ». Au total, « 30% de l'habitat à Mayotte est informel », indique Matignon.

La France est en train de perdre pied dans son pré-carré africain. C'est tout de même sa présence prépondérante africaine qui lui donnait jusqu'alors une place majeure dans

l'échiquier politique mondial, en dehors de la dissuasion nucléaire et son droit de veto au Conseil de Sécurité. Mayotte, qui reste une épine dans les pieds de la France depuis 1975, peut lui faire mal dans le contexte d'aujourd'hui.

**Camille, le 17 janvier 2024**



# QUI SOMMES-NOUS ?

Le capitalisme domine encore plus largement le monde aujourd'hui qu'hier. Ce système économique a bien montré, tout au cours du XXe siècle, son incapacité à supprimer les inégalités, la misère et l'exploitation. Tout au contraire, il s'en nourrit et les engendre : guerres, massacres, famines se sont multipliés sur la planète comme jamais ; des années de colonialisme et de néocolonialisme ont accéléré le pillage des ressources des peuples du Sud au même rythme que l'extermination de populations entières ; le développement technologique conçu comme pourvoyeur de profits a entraîné une lente et inexorable destruction de l'écosystème de la planète. Partout, l'exploitation des prolétaires par une minorité de nantis au service de la bourgeoisie qui achète à bas prix les services d'armées de travailleurs précaires, soumis à la flexibilité et sans cesse menacés par le chômage, se fait plus pressante.

Ce système capitaliste, nous voulons le détruire. Il n'est ni éternel ni le meilleur des mondes possible, contrairement à ce que veulent nous faire croire ses défenseurs, de quelque bord soient-ils.

## COMMUNISTES...

Nous luttons pour une société dans laquelle les moyens de production et d'échange seront gérés non par leurs propriétaires " légaux " actuels ou par des bureaucrates de l'Etat, mais directement par les gens concernés au premier plan, c'est-à-dire les producteurs. Une gestion assurée par des assemblées de base des conseils d'usine, de quartier, de village, de ville et de région, composés de celles et ceux qui y vivent et y travaillent, et qui ont ainsi la possibilité de se fédérer librement pour déterminer la quantité, la qualité et l'usage de la production. Une société dans laquelle le principe de base sera " De chacun-e selon ses possibilités à chacun-e selon ses besoins " : une société économiquement communiste, sans classes et sans Etat.

Partis et syndicats ne pourront être les gérants de cette nouvelle forme d'organisation de la production et de la répartition, mais seulement des forces de proposition. Dans ces nouvelles structures, toutes les formes permanentes de délégation de pouvoirs sans mandat précis ni révocation possible à tout moment, de Parti-guide, de Parlement, de structures étatiques, seront écartées pour laisser la place à l'auto-organisation des prolétaires.

Les modalités d'application du communisme libertaire ne sont pas à déterminer à l'avance : elles dépendront des

situations générales et particulières, des formes locales de culture, des possibilités et des désirs. Pour autant, le communisme libertaire n'est pas qu'une vague utopie. L'histoire des révoltes et des tentatives de révolution fourmille d'exemples de l'application concrète de notre projet anarchiste révolutionnaire, adapté aux situations particulières d'une époque ou d'un lieu — la Commune de Paris, les Soviets dans la Russie de 1917, la révolte ukrainienne des makhnovistes en 1921, les collectivisations dans l'Espagne de 1936, les conseils ouvriers en Hongrie en 1956, etc.

Notre projet communiste libertaire est aux antipodes du communisme étatique qui dominait les pays de l'Est. Ce dernier s'est effondré, et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Cela faisait plus de quatre-vingts ans que le courant libertaire dénonçait ces pays dits communistes comme étant des dictatures sanglantes, qui pratiquaient un capitalisme d'Etat ayant substitué à la forme classique de la propriété privée la domination d'une classe bureaucratique dirigeant la production et l'échange pour son propre compte.

Le modèle social-démocrate, qui entendait parvenir au socialisme par une succession de réformes en s'emparant du pouvoir d'Etat par les élections, s'est heurté à la toute-puissance du modèle capitaliste, qui joue tour à tour de la répression et de l'intégration. Il y a bien longtemps que les " socialistes " ont renoncé à se battre pour une société égalitaire et sans exploitation.

## ...ET LIBERTAIRES

Mais l'oppression que nous voulons supprimer ne se cantonne pas à une sphère strictement économique. Elle touche à tous les rapports de pouvoir. Nous voulons une société politiquement libertaire sans domination d'aucune sorte.

Nous luttons contre toutes les sortes d'uniformisation (des modes de vie, des cultures, de la production et de la consommation) imposées par le développement capitaliste.

Nous luttons pour de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes, où la valorisation de la virilité et la soumission n'auraient plus lieu d'être. Car une société sans classes ne mène pas forcément à l'éradication du patriarcat (système de domination des hommes sur les femmes) : celui-ci mérite une lutte spécifique, parce qu'il traverse l'ensemble des classes sociales et préexiste au capita-

lisme. La lutte contre le patriarcat est une lutte pour la déconstruction des genres masculin et féminin modelés et imposés par l'ensemble des sociétés préexistantes. Se réapproprier nos identités personnelles, c'est refuser d'intégrer un statut social lié à notre sexe et c'est refuser que les normes actuelles (hétérosexualité, monogamie...) soient des codes de notre vie. Nous voulons vivre librement notre corps et nos désirs.

Nous ne voulons plus d'une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi, du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser, par ce biais, des profits.

Il nous faut tordre le cou aux " vieilles croyances " que sont la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance de l' " économie " .

De très nombreux courants socialistes ont lié la possibilité du communisme à une réalisation de l'abondance. Mais l'idéologie de la croissance, économique et démographique, est une course perdue d'avance : elle ne fait que renforcer les inégalités entre les gens et abaisser la qualité de la vie ; notre planète ne peut permettre à toute la population mondiale d'accéder aux modes de consommation des classes supérieures des pays riches.

Les alternatives locales aux modes de consommation et de production qui tentent un peu partout de se mettre en place nous paraissent révélatrices du besoin de réappropriation collective de l'espace de nos vies que restreignent de plus en plus les productivistes. Même si ces alternatives, en l'absence d'une lutte globale contre le système et d'un projet politique, restent limitées quant à leur possibilité de changer réellement la vie.

Dans la mesure où notre projet politique s'est historiquement construit au fil et au cœur des mouvements sociaux, des révoltes et des tentatives d'établir des rapports sociaux égaux, c'est dans ces mouvements qu'il faut combattre, y compris en s'élevant contre certains de leurs aspects qui chercheraient à reproduire un ordre ancien (ou à en créer un nouveau) de domination. Ce sont dans les contradictions et les conflits actuels de la société que plongent les racines d'une autre forme d'organisation sociale dont l'ébauche jaillit parfois spontanément, dans certaines situations. Nous pensons que c'est lorsque les gens sont " en mouvement ", dans des moments partiels de rupture, qu'ils sont porteurs d'idées et de pratiques correspondant le mieux à nos aspirations.

# DE LA PEINE DE MORT AUX PEINES JUSQU'À LA MORT

## Badinter ou le falsificateur de l'histoire.

*Un hommage national est rendu à Robert Badinter, Emmanuel Macron fait rentrer l'ancien ministre de la Justice au Panthéon. « Cela consacre comme modèle un homme d'État qui, en abolissant la peine de mort contre l'opinion majoritaire de l'époque, a inauguré un nouveau type de démocratie » comme le dit le figaro. Le subterfuge marche toujours !*

A l'époque la France s'enorgueillit d'être le pays phare des valeurs démocratiques, d'être le pays des droits de l'Homme. Dans un élan commun, nos dirigeants, nos sociologues, nos criminologues, nos philosophes, nos intellectuels, nos artistes célèbrent le courage politique dont aurait fait preuve le premier gouvernement Mitterrand et son ministre de la jus-

confondues, portées par la construction de l'Europe, ont durci réforme après réforme le Code pénal et son application. C'est, entre autres, sous la présidence de Badinter que les juristes ont conçu le nouveau Code pénal de 1994. La guillotine, qui avait décapité 19 personnes entre 1958 et 1981, a été remplacée par des peines de sûreté jusqu'à la mort avec tout

pour mineurs... où le désespoir rode avec son cortège de suicides, d'automutilation, de folie, de mort lente, de violences.

« L'abolition de la peine capitale inaugura banalement la grande mutation de l'État pénal et de son royaume de damnations. En octobre 1981, nous étions 31 551 prisonniers, nous sommes plus de 50 000 en 2000 (75 000 en 2024). On entasse. On construit, dans l'urgence, des cités du châtiement comme hier ils bâtissaient les barres des périphéries. Ils préparent de nouvelles maisons de correction pour les enfants, des prisons spécialisées pour les détenus grabataires, d'autres pour les malades mentaux (près d'un tiers de la population pénale est atteinte de troubles psychiques graves), des prisons de haute sécurité pour les détenus dangereux... En vingt ans, la durée moyenne des peines a cru de 71%. Quant à l'alourdissement des peines prononcées, il ne peut plus être contesté, sans parler de la mise en place des peines de sûreté, dix-huit, vingt-deux puis trente ans incompressibles. C'est l'inflation de l'absurde sécuritaire jusqu'à la perpétuité réelle ! Et aujourd'hui des milliers de longues peines et plus de 600 perpétuités étouffent lentement dans les nouvelles tours de béton et d'acier du tout prison. C'est la réalité de l'explosion carcérale ! Et c'est également une guerre faite de mots que les adorateurs médiatiques chantent à tue-tête. »

**[Un prisonnier]**

Alors non ! Badinter n'a eu aucun courage. Son personnage n'est qu'une fiction pour les bienpensants. Une illusion de caution démocratique pour les assassins de la démocratie.

**Nadia M**



stice. Joli tour de passe-passe ! On oublie tout simplement de dire que la France a été l'un des derniers pays d'Europe occidentale à prendre cette décision ; l'Espagne l'avait déjà abolie en 1978 ou le Portugal en 1975. La France était dans l'obligation de rompre avec cette pratique barbare pour construire l'espace judiciaire européen. Dès 1978, le gouvernement Giscard-Barre préparait un arsenal juridico-pénitentiaire, capable de remplacer plus efficacement et proprement la guillotine. De fait, en 1981, les socialistes n'ont pas aboli la peine de mort mais juste supprimé la guillotine et ont remplacé la peine de mort par l'enfermement jusqu'à la mort, pour ne pas parler des exécutions sommaires dans les rues par les garants de l'ordre républicain.

En 1978, date de création des peines de sûreté, droite et gauche

un système de non-confusion, de multiplications de circonstances aggravantes, de disparitions des circonstances atténuantes, de diminutions des remises de peine... qui constituent un substitut de la peine de mort performant, propre et respectueux des droits de l'Homme. Le nombre de prisonniers de plus de 60 ans en prison a triplé en moins de dix ans ; il y a un mort tous les trois jours en détention, jamais il n'y a eu autant de condamnés à perpétuité, de personnes souffrant de troubles psychiques graves incarcérées.

La mort a-t-elle quitté le monde de la punition ? Non ! Les prisons actuelles sont des mouroirs où les peines s'allongent inexorablement et où les formes d'incarcérations se multiplient : « Prison-hôpital », « prison-asile », « prison-hospice », quartier de sécurité renforcée, prison

# Incendie dans un foyer à Montreuil

Dimanche 28 janvier en fin d'après-midi, un incendie a éclaté au foyer Lenain de Tillemont dans le Haut Montreuil, quartier des Grands Pêcheurs, provoqué par le rechargement d'une trottinette électrique. C'est un foyer de travailleurs africains géré par l'ADEF. Les 3ème et 4ème étages d'un bâtiment ont entièrement brûlé. Un habitant a dû sauter par la fenêtre et est donc gravement blessé (un mois minimum d'hôpital annoncé). Alors que la police, et peut-être même déjà les pompiers, étaient sur place, ce blessé grave a dû être transporté aux urgences par un voisin du foyer dans sa propre voiture. Pas une ambulance pour lui.

La (non) prise en charge de cette situation est absolument scandaleuse. Entre 150 et 200 personnes se sont retrouvées à la rue, sans vêtements de rechange, sans papiers (qui avaient brûlé), sans rien à manger... La mairie ne s'est pas sentie concernée au prétexte de leur situation administrative. Une élue s'est déplacée semblerait-il, mais a trouvé qu'il n'y avait rien à faire. Normalement, dans toutes les communes, il y a un accueil d'urgence de prévu en cas de catastrophe. C'est un peu le minimum syndical des pouvoirs publics en matière de protection de la population. Mais à Montreuil, apparemment, les Africains non seulement ne sont pas des citoyens, mais ce ne sont même pas des usagers.

ADEF n'a proposé de relogement qu'aux 41 titulaires de bail présents sur place sur le moment, mais évidemment pas pour la nuit même. En état de sidération, dans un premier temps, les sinistrés ont voulu rester groupés et se sont rassemblés la journée du lende-

main devant la mairie pour obtenir assistance. Sans aucune réponse. Tard dans la soirée, toujours sans réponse ni solution, ils ont envahi le cinéma municipal, seul espace ouvert. Ce dernier n'a pas appelé la police suite à l'intervention du député local LFI présent par hasard à un film débat. Le lendemain, la mairie ne les a toujours pas reçus. Des bénévoles et des cantines associatives leur ont offert à manger et des vêtements chauds, mais rien du côté des services sociaux ni même des grandes associations.

Le surlendemain, ils ont été manifester au siège d'ADEF à Ivry. Stupeur de la mairie d'Ivry, appelée au secours par la police débordée par les agriculteurs, quand elle a découvert la situation ! Elle les a hébergés et leur a offert des kits de toilettes pour deux nuits (je ne vous dis pas l'engueulade probable entre le maire, communiste, d'Ivry et le maire, communiste, de Montreuil...) et a tapé du poing sur la table. ADEF a subitement trouvé d'autres possibilités de relogement et s'est engagé à reloger y compris les sans-papiers ! Dans les foyers résident de nombreuses personnes qui n'ont pas de bail, soit parce qu'elles occupent le lit de quelqu'un d'absent sans que le gestionnaire n'ait fait le transfert de bail, soit parce qu'elles sont en plus. Ils ne sont donc pas tous sans-papiers. Il peut même y avoir des français qui n'ont jamais trouvé de logement.

Mais ADEF ne disposait pas des lits, et a donc sous-traité à d'autres gestionnaires. Il avait été convenu que chaque titulaire de ce nouveau bail (qui peut ne pas avoir été titulaire d'un bail dans le foyer) pourrait héberger un ou deux sans-papiers. Mais lors-



qu'ils se sont présentés, les sans-papiers ont été refusés. Saluons le courage de ceux parmi les titulaires qui ont refusé leur bail dans ces conditions et préféré retourner à la rue.

La mairie de Montreuil n'accepte de parler qu'aux délégués du foyer qui se trouvent dans la partie non touchée par l'incendie, et refuse de recevoir des délégués des sinistrés. Elle a fait savoir par tous ses moyens de communication qu'elle s'était chargée de tout et qu'il n'y a pas de problème. Le seul problème serait celui de résidents qui auraient refusé leurs propositions ! Cette communication a évidemment empêché la solidarité de se manifester. Aucun service n'accepte de répondre aux sinistrés : ils ne sont soi-disant pas au courant.

Après toutes ces péripéties, les sinistrés se sont trouvés dispersés, ce qui rend l'organisation de la résistance encore plus difficile. Les soutiens font ce qu'ils peuvent, mais ils ne disposent ni de local ni de point public de rencontre. Difficile dans ces conditions de solliciter les solidarités individuelles. Des cantines tentent encore de suivre, mais les sinistrés eux-mêmes étant dispersés, et travaillant éventuellement, c'est compliqué.

On ignore le nombre effectif de personnes relogées. Les travaux de réhabilitation devraient durer un an. Cette histoire est donc loin d'être finie.

Evidemment, difficile de ne pas imaginer qu'en fait, en ces temps de rénovation-destruction des foyers (précisons que ce foyer-là n'est pas concerné par le plan en question) et de chasse aux pauvres accompagnant les J.O., les autorités ont pensé que 150 travailleurs africains en moins, c'est toujours ça de gagné...

Sylvie



Les sinistrés se relayant devant la mairie de Montreuil

# Loi Darmanin :

## une guerre de classe contre les pauvres et les précaires

40 ans après la marche pour l'égalité et contre le racisme, force est de constater que l'acquisition de la carte de résident de 10 ans, revendication phare de cette lutte, est aujourd'hui bien mal en point. La création de ce titre de séjour véritablement pérenne et renouvelé de « plein droit » était à l'époque une victoire permettant de sortir de la précarité administrative. Cette stabilisation du titre de séjour était alors mise en avant pour favoriser « l'insertion » des étrangers en France. Il est effectivement flagrant que la durée du titre de séjour conditionne de nombreux aspects de la vie en société. Pour qui est titulaire d'un titre valable seulement une année, même si son renouvellement est souvent assuré, il sera beaucoup plus difficile de signer un CDI, de louer un logement, de contracter un crédit, de voyager à l'étranger, ... sans compter les démarches chronophages de renouvellement, aboutissant rarement avant la fin du précédent titre (voir plus loin).



Depuis 40 ans, les réformes successives ont complètement renversé la logique du droit au séjour. Hormis les réfugiés et quelques autres catégories juridiques, dans la majorité des situations la porte d'entrée de l'installation en France est la carte de séjour temporaire (1 an), suivie de la carte de séjour pluriannuelle (en général 4 ans), puis enfin la carte de résident. Mais surtout celle-ci est désormais conditionnée à un parcours d'intégration réussi. Autrement dit la carte de résident n'est plus conçue comme un outil permettant de faciliter son installation, mais une récompense aux plus

méritants qui pourront justifier, malgré leur précarité administrative :

- d'une insertion sociale, notamment par des « ressources stables, régulières et suffisantes » (art. L426-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers en France).

- et de leur intégration « républicaine », « appréciée en particulier au regard de [leur] engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française, du respect effectif de ces principes et de [leur] connaissance suffisante de la langue française ». (art. L413-7)

Ce dernier volet est accompagné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), administration sous la tutelle du ministère de l'intérieur, chargée notamment de faire signer des contrats d'intégration républicaine (CIR) à tout nouveau titulaire d'un titre de séjour. Ce CIR se compose de 24h de formation civique, de 200 à 600h de formation linguistique et d'un accompagnement vers l'emploi.

### Instrumentalisation de la langue

La nouvelle loi va encore plus loin dans l'instauration de barrières à l'accès aux titres plus stables en élevant le niveau de français requis. Pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle, il sera exigé un diplôme de français à l'oral et à l'écrit, de niveau intermédiaire A2, soit le niveau demandé en langue vivante au collège. Pour la carte de résident, le niveau intermédiaire A2 est re-

haussée à un diplôme oral et écrit de niveau avancé B1 (niveau demandé en langue vivante au lycée). Et pour être naturalisé français il sera nécessaire de présenter un diplôme oral et écrit de niveau indépendant B2 (niveau de français requis pour entrer à l'université en France).

Les diplômes de français exigés, pour justifier du niveau requis, ne seront reconnus que s'ils sont délivrés par un organisme agréé par l'État. Les frais d'inscription à ces examens varient selon les organismes et les territoires entre 90 euros et 140 euros. En parallèle, ce

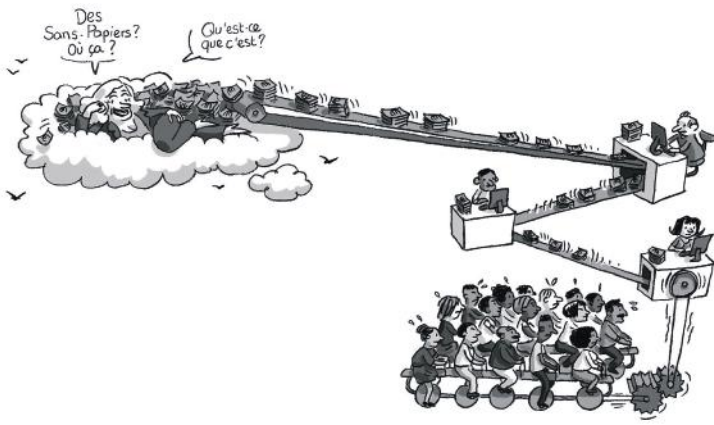
**La loi immigration est abondamment condamnée, à juste titre, comme étant une nième loi xénophobe, puisqu'elle reprenait en partie les idées issues de l'extrême droite : préférence nationale, remise en cause du droit du sol, stigmatisation « étranger = délinquant »... Mais en mettant de côté ce registre moral et humaniste, elle comporte également une dimension de guerre sociale contre les pauvres et les précaires.**

rehaussement du critère de maîtrise de la langue française n'est pas vraiment accompagné d'une amélioration notable des formations linguistiques. Seule une augmentation de 100 heures est envisagée pour l'acquisition du niveau A2.

Selon l'étude d'impact du projet de loi, 40 % des personnes qui demanderont une carte de séjour pluriannuelle ne pourront pas accéder à ce titre à cause du critère de la langue. Cela représente 20 000 attributions de titres pluriannuels par an en moins et autant de personnes que l'on maintiendra avec des cartes de séjour temporaire. Le pourcentage de refus sera équivalent pour la délivrance de la carte de résident et la naturalisation. Il est aisé d'imaginer quelle fraction de la société sera la plus touchée par cette mesure : les précaires, les travailleurs et travailleuses bossant avec des horaires impossibles qui ne parviendront pas à se payer des cours de français...

A cela, s'ajoute une disposition totalement inédite limitant à trois renouvellements maximum d'un même titre. Autrement dit, une personne titulaire d'une carte temporaire et ne réussissant pas à améliorer son niveau de français pour passer vers la carte pluriannuelle, pourrait se voir sanctionner par une fin de délivrance de son titre... La loi reste muette sur son sort ensuite : délivrance d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), placement en rétention, expulsion, ou bien maintien cynique dans les zones grises de la loi : ni expulsable, ni régularisable ?

D'autres articles de la loi renforcent la précarité administrative, dont il est plus difficile de mesurer à l'heure actuelle les conséquences. Le contrat d'engagement républicain opère un véritable processus de contrôle social et moral sur les étrangers en exigeant le « respect des principes de la République, à respecter la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution, l'intégrité territoriale, définie par les frontières nationales, et à ne pas se prévaloir de ses croyances ou de ses convictions pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers. » (art. L412-7). Dans la même logique, un parent étranger devra s'engager « à assurer à son enfant une éduca-



tion respectueuse des valeurs et des principes de la République et à l'accompagner dans sa démarche d'intégration à travers notamment l'acquisition de la langue française. » (art L413-2) Suivez mon regard... Nul besoin de se creuser longtemps la tête pour comprendre qui est visé derrière les sous-entendus de ces dispositions. C'est évidemment un strict contrôle idéologique qui se cache derrière ces textes, capable de frapper tout un chacun qui oserait porter un regard critique sur les institutions françaises.

Enfin, la loi remet en cause le principe du renouvellement de plein droit de la carte de résident. Même ce titre le plus stable, garantissant un droit au séjour permanent – sous réserve de ne pas représenter une menace pour l'ordre public quand même ! – est attaqué dans son fondement en exigeant de prouver sa résidence habituelle en France au moins 6 mois par an, lors des 3 dernières années, au moment de son renouvellement. On imagine déjà les liasses de documents à apporter pour prouver son séjour en France... Encore une fois, ce seront les plus précaires, les principales victimes de ce dispositif, qui se verront rétrograder leur statut administratif par la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour.

En revanche, pour démontrer sa mansuétude à l'égard des plus aisés, la loi adoptée par le parlement comportait un article permettant aux britan-

niques, propriétaires d'une résidence secondaire en France, de bénéficier automatiquement d'un visa long séjour ! Cette disposition a finalement subi la censure de forme du conseil constitutionnel.

Cette réforme est bien une entreprise de précarisation administrative systématique de milliers d'étrangers. Comme bien souvent en matière de communication politique elle provoquera l'inverse de ce que clament ses auteurs. Plutôt que promouvoir l'« intégration républicaine », concept rabâché jusqu'à la nausée, elle vise surtout à accentuer la précarité sociale des étrangers extra européens.

### Une musique qui sonne faux ?

Nous n'avons pu aborder qu'un petit aspect de cette loi qui comporte d'innombrables autres saloperies, même après le passage par le conseil constitutionnel, avec par exemple l'invocation de la notion d'ordre public à tire-larigot pour justifier des expulsions, même pour des gamins ayant grandi en France ou des conjoints de français ; ou la banalisation de l'internement en centre de rétention, le déricotage du droit d'asile...(cf. le décryptage exhaustif et pédagogique sur le site de la Cimade par exemple) Pourquoi une telle loi dans un contexte où il est de plus en plus fréquent d'entendre un changement de ton sur le manque de main d'œuvre ou la démographie française en berne ? La France est toujours officiellement sous le régime de la fin de l'immigration de travail décidé par Giscard en 1975. Ce mythe s'est déjà beaucoup effrité car environ 30 000 introductions de main d'œuvre étrangère se réalisent chaque année, et la présente loi reconnaît même quelques besoins avec la disposition très restrictive sur les métiers en tension. Néanmoins, cette nième loi

contre l'immigration paraît donc complètement à contre-courant de l'évolution du monde.

Les mouvements de populations sont inéluctables et ne seront en rien contrôlés, limités, régulés par les gesticulations d'un quelconque ministre de l'intérieur. Mais ce que l'on peut percevoir c'est que la législation a plutôt pour effet de stratifier les ressources humaines en organisant une multitude de statuts administratifs, rangés hiérarchiquement selon leur degré de précarité : en haut de l'échelle la nationalité française, en bas de l'échelle les sans-papier et au milieu les différents titres de séjour plus ou moins précaires. Sur ce marché du travail les patrons n'ont plus qu'à faire leur choix selon leurs besoins. Les sans-papier peuvent être exploités largement sous le SMIC pour les plus sales boulots (hôtellerie-restauration, bâtiment, livraisons...)\*, mais représentent une main d'œuvre aléatoire, notamment parce qu'ils peuvent être arrêtés et placés en rétention du jour au lendemain. Pour les métiers nécessitant une plus grande stabilité - secteur médico-social, par exemple - il est plus intéressant d'avoir des personnes en situation régulière, mais si possible avec un titre précaire pour maintenir une certaine pression. Et enfin pour les métiers plus qualifiés, il est préférable d'avoir une main d'œuvre à peu près à l'abri des « caprices » administratif. Finalement, la nouvelle loi n'est pas si dissonante. Elle cajole bien les besoins du capital, en parfaite cohérence avec une classe politique unie, de l'extrême droite aux macronistes, dans un but commun : précariser toujours plus la société !

### Tonio, Vaulx-en-Velin, le 16 février 2024

\*L'article controversé de la loi Darmanin permettant, sous conditions draconiennes, la régularisation dans les métiers en tension ne semble pas contredire cette logique. Pour le moment cette fameuse liste de métiers connaissant des difficultés de recrutement ne comporte, comme par hasard, aucun des secteurs dans lesquels on retrouve le plus de sans-papier, ce qui confirme la volonté de maintenir une partie du marché du travail dans la clandestinité.

### Dématérialisation des droits

La nouvelle loi entre en résonance avec la complexification actuelle des démarches de délivrance et de renouvellement des titres de séjour. Depuis 2021, le ministère de l'intérieur impose une procédure dématérialisée sur le site internet de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) pour le dépôt et l'examen des titres de séjour. Certaines préfectures avaient déjà innové dans les outils numériques de prises de rendez-vous en ligne depuis 2015, pour diminuer les files d'attente, mais surtout fermer les guichets et reconstituer des files d'attente virtuelles (!).

L'ANEF est le niveau supérieur de la numérisation avec également une instruction du dossier complètement dématérialisée. Cette plateforme est en voie de généralisation pour la plupart des catégories de cartes et se déroule dans un chaos assez sidérant : interface informatique complexe, utilisation d'un jargon abscons uniquement en Français (logique vu les nouvelles exigences de maîtrise de la langue !), obligation de maîtriser internet, d'avoir une

messagerie mail, de savoir scanner des pièces au bon format, exigences absurdes de documents, blocages et bugs informatiques intempêtes et inextricables, ... Un véritable enfer informatique où toute interface humaine a disparu car les préfectures sont désormais totalement fermées au public et injoignables. Résultats, des milliers d'usagers étrangers ne

parviennent pas à se faire établir ou renouveler à temps leur carte et se trouvent dans un trou noir administratif, entraînant dans la foulée, perte du travail, du logement, interruption de droits Pole emploi, CAF, etc.

C'est ainsi qu'un fait divers dramatique s'est déroulé début février à Lille où une jeune réfugiée a perdu sa fille, dans une intoxication au monoxyde de carbone. Depuis 18 mois, elle tentait désespérément de se faire délivrer sa carte de séjour dans les méandres de la dématérialisation et faute de pouvoir justifier de sa régularité avait perdu l'accès au travail, aux allocations chômage, familiale... Privée d'électricité dans son logement elle avait été contrainte de recourir à un brasero pour ce chauffer... L'avocate de la jeune femme a porté l'affaire devant le tribunal administratif pour engager la responsabilité de la préfecture.

### Illustrations Pénélope Paicheler



Petit guide « Refuser la fabrique des sans-papier », sur le site de la Cimade.



# chroniques du contrôle et de la répression **Big**

## Vers la vidéo-gestion des villes

A la pointe depuis 2001 sur le thème des caméras urbaines, se classant sur le podium des villes les plus vidéosurveillées du pays, Nîmes a inauguré, le 13 novembre 2023, son « hyperviseur ».

Avec cet outil dernier cri, sur lequel se relaient nuit et jour une cinquantaine de personnes, la ville fait un grand pas de plus vers la « ville connectée » une tendance en plein développement pour la gestion des collectivités.

A chaque instant, les agents en poste dans cet hyperviseur peuvent facilement repérer, à partir d'images de très haute qualité, un stationnement gênant, un véhicule qui circule trop vite, un dépotoir sauvage, un comportement étrange... Ce lieu concentre toutes les informations en lien avec la gestion de l'espace public (sécurité, circulation, stationnement, environnement...), permet de gérer d'un simple clic l'éclairage public d'un quartier, de mettre une amende à distance (leur nombre a

augmenté de 23 % en un an avec la vidéo-verbalisation) ou de repérer une intrusion dans un des 375 bâtiments municipaux connectés.

La collecte et la circulation des données en temps réel sont au cœur du programme. Le système s'appuie sur des caméras dotées, et c'est la nouveauté, de logiciels d'intelligence artificielle dont les algorithmes fournissent de nouvelles informations. Car il ne s'agit plus seulement de filmer et de surveiller, mais de gérer en temps réel la ville.

*Question logiciels, la Ville de Nîmes, ainsi que d'autres villes, travaillent avec Inéo, une entreprise française spécialisée dans le domaine de la ville intelligente. Quant au centre de police municipale, il est équipé du logiciel de surveillance automatisée Syndex, et d'un logiciel d'analyse pour images de vidéosurveillance très performant, Briefcam. Ce dernier logiciel, de plus en plus répandu dans les collectivités françaises, a été mis au point par une société israélienne rachetée par le Japonais Canon, en 2018. Il est surtout au cœur d'actions en justice intentées par des syndicats, des associations et des collectifs qui lui reprochent, notamment, de permettre la reconnaissance faciale de n'importe quel individu en activant une fonctionnalité spécifique.*

Nice, Angers, Lyon, Deauville, Orléans... Les villes vidéosurveillées, de toutes tailles, se multiplient, et avec elles les questions éthiques concernant l'usage, pour le moment assez flou, des données personnelles et la surveillance individuelle, même si peu de citoyens semblent s'en emparer.

Ces caméras numériques sont capables de faire du 360 degrés, de filmer et de zoomer (certaines sont dites « augmentées » en ce sens qu'elles ne se contentent pas de filmer mais d'analyser, c'est-à-dire de faire parler les images).

Actuellement, juridiquement, ces caméras augmentées ne peuvent analyser que des objets (camions, voitures, vélos) à des fins statistiques. « *Celles capables d'analyser des comportements individuels ne peuvent être déployées* », assure le directeur à la CNIL. Mais c'est une question de temps...

A Nîmes, le développement de cette « *surveillance de masse* » inquiète la Ligue des droits de l'homme (LDH), la seule association locale à avoir soulevé la question de l'utilisation des données personnelles au moment de la campagne municipale, et qui, aujourd'hui encore, s'interroge.

Source : lemonde.fr

## C'est parti pour le marché juteux de la VSA

Le 17 mai 2023, le Conseil constitutionnel a validé le cadre législatif permettant à la police d'utiliser la vidéosurveillance algorithmique (VSA) en temps réel, après plusieurs mois de bataille législative en plein mouvement des retraites. Puis, suite logique, un appel d'offres a été publié dès l'été pour lancer la compétition entre les nombreuses entreprises qui ont fleuri ces dernières années dans le secteur. Ce marché public, accompagné de clauses techniques, décrit les exigences auxquelles devront se soumettre les entreprises proposant leurs services et, en premier lieu, les fameuses situations et comportements « suspects » que devront repérer les logiciels afin de déclencher une alerte. En effet, la loi avait été votée à l'aveugle sans qu'ils soient définis, ils ont ensuite été formalisés par un décret du 28 août 2023. Ce décret énumère les situations et comportements suspects : présence d'objets abandonnés ; présence ou utilisation d'armes ; non-respect par une personne ou un véhicule, du sens de circulation commun ; franchissement ou présence d'une personne ou d'un véhicule dans une zone interdite ou sensible ; présence d'une personne au sol à la suite d'une chute ; mouvement de foule ; densité trop importante de personnes ; départs de feux.

Rien d'extraordinaire, que du banal. L'Etat se garde bien de vouloir identifier des personnes via la couleur de leurs vêtements ou la reconnaissance faciale. Nous n'en sommes pas encore là... Après plusieurs mois de tests et de mises en situation, ce marché a été attribué au début du mois de janvier. Il a naturellement été attribué à des entreprises bien insérées depuis plusieurs années dans ce type de marché et entretenant de bonnes relations avec l'Etat. Ces entreprises pourront ainsi mettre à disposition leurs algorithmes, bien au-delà des seuls Jeux olympiques puisque cette expérimentation concerne tout « *événement récréatif, sportif et culturel* », et ce jusqu'au 31 mars 2025 soit bien après la fin des JO. Elle sera par la suite soumise à une « évaluation ». Mais il ne faut pas se leurrer, cette « expérimentation » pendant les Jeux olympiques doit être vue comme une simple étape vers la légitimation et la pérennisation de ces technologies. Les exemples passés nous montrent que les projets sécuritaires censés être temporaires sont systématiquement prolongés, telles que les boîtes noires de la loi Renseignement ou les dispositions dérogatoires de l'état d'urgence.

Source : la quadrature.net

## Au Sénégal, des armes de fabrication française mutilent et tuent

Au Sénégal, un soulèvement est en cours contre le président autoritaire Macky Sall qui a décidé de « reporter » les élections prévues le 25 février (cf. CA 336). A ce jour, des centaines de personnes ont été arrêtées, plusieurs ont été blessées par balles et au moins trois manifestants tués. Parmi les munitions utilisées, la plupart sont fabriquées en France. Sur les images qui circulent ces derniers jours, on voit distinctement l'usage de lanceurs « Cougar » utilisés pour envoyer des grenades sur les manifestants. On voit aussi des grenades manuelles jetées par les policiers. Ces munitions et lanceurs sont fabriqués par l'entreprise Alsetex, dont l'usine est basée dans la Sarthe. Des grenades explosives ont aussi été utilisées, les mêmes modèles que celles qui ont mutilé à Sainte-Soline et ailleurs.

La France est l'un des premiers exportateurs d'armes du monde. Non seulement des armes militaires, mais aussi des armes de maintien de l'ordre. Voici 1 an, en février 2023, le ministre des armées Sébastien Lecornu annonçait la vente d'équipement militaire au Sénégal lors d'un passage à Dakar, dans le cadre d'une tournée africaine...

Source : Contre-attaque.net

# Brother

## La CNIL condamne Amazon pour « surveillance des salariés »

Pour avoir surveillé de trop près ses salarié-es, Amazon France Logistique (AFL) a été condamnée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à une amende de plus de 32 millions d'euros, soit 3 % du chiffre d'affaires de l'entreprise qui s'élevait à plus de 1,135 milliards d'euros en 2021.

La décision prise le 27 décembre a été rendue publique le 23 janvier, après plus de quatre années d'enquête et d'analyse juridique. Les missions de contrôle ont été menées à la fin de l'année 2019. AFL comptait alors 6 200 salarié-es en CDI et faisait travailler, sur l'année, 21 582 intérimaires. C'est à la suite de plusieurs plaintes de salarié-es et d'articles de presse que la commission a décidé de se saisir du sujet.

La CNIL indique que bien qu'il y ait eu des précédents, cette amende est inédite par son ampleur et se justifie, entre autres, par « la surveillance informatique permanente induite par les traitements en cause et la pression qui en découle pour les salariés et intérimaires » ainsi que par « le nombre important de personnes concernées ». Pour comparaison, Ikea France n'avait été condamné en 2021 qu'à un million d'euros d'amende par le tribunal de Versailles pour avoir mis en place un système de surveillance accru

de ses salarié-es, et en particulier des syndiqué-es, entre 2009 et 2012. Le parquet avait pourtant requis une peine deux fois plus lourde.

Tous les jours, dans tous les entrepôts de grande taille du groupe Amazon en France, la chorégraphie est la même : chaque salarié, muni d'un scanner, renseigne en temps réel chacune des tâches qui lui sont confiées, du prélèvement des articles dans les rayons à l'emballage. Ces scanners enregistrent le rythme de traitement des colis, mesurent la vitesse du rangement des articles et chronomètrent chaque interruption d'activité, entre autres... Tout cela dans un ballet incessant de signaux numériques, des sons et des lumières qui indiquent aux salarié-es chaque geste à faire.

Pour David Gaborieau, sociologue du travail et chercheur au Centre d'études de l'emploi et du travail, la surveillance des salarié-es n'est que la suite logique de l'organisation du travail comme elle est pensée dans le domaine de la logistique : « Dans le travail quotidien en entrepôts, ce qui est le plus perturbant pour un salarié c'est que tous ses gestes sont totalement encadrés. La façon dont on travaille est entièrement dictée par des machines, des progiciels, et on a très peu de marge de manœuvre. La pénibilité du travail sans autonomie est très importante et le stress de la surveillance ne vient qu'ajouter à cette pénibilité. »



Pour la CNIL, l'enregistrement des données ne permet pas seulement d'organiser au mieux l'activité de l'entrepôt, mais aussi de surveiller, individuellement, chaque salarié. Par ailleurs, la commission estime « excessif » de conserver ces données plus de 31 jours.

Ces scanners permettent de récolter un grand nombre d'indicateurs, dont trois ont été jugés illégaux :

- L'indicateur « Stow Machine Gun » signale lorsqu'un salarié a scanné un article trop rapidement, c'est-à-dire moins de 1,25 secondes après avoir scanné le précédent.

- L'indicateur « Idle Time » signale lorsqu'un salarié n'a rien scanné depuis dix minutes ou plus.

- L'indicateur « Temps de latence inférieur à dix minutes » signale lorsqu'un salarié n'a rien scanné depuis une à dix minutes. A suivre car Amazon devrait faire appel.

Source : Médiapart.fr

## L'Enfer carcéral en France

Au 1er janvier 2024, 75 897 personnes survivaient en prison, soit une augmentation de 3 724 prisonnier-es en 2023.

L'Observatoire Internationale des Prisons (OIP) a publié un rapport d'enquête sur la machine disciplinaire qui règne dans les prisons. Ce travail d'enquête a été mené entre octobre 2022 et décembre 2023.

« En prison, la liste des fautes passibles de sanctions disciplinaires est potentiellement infinie » souligne l'OIP. Un-e détenu-e peut être amené-e à être sanctionné-e pour une « tenue vestimentaire jugée non appropriée, un œilleton bouché, une radio dont on refuserait de baisser le volume ». C'est le régime de l'arbitraire qui y est instauré. Si les prisonnier-es ne peuvent savoir précisément les infractions qu'on peut leur reprocher, tout devient permis pour les surveillant-es, qui peuvent asséoir leur autorité hors de toute légalité, pour des raisons de vengeance personnelle notamment.

Les quelques avancées législatives en matière de contrôle des décisions pénitentiaires sont loin de suffire. Les comptes rendus écrits exigés sur les faits donnant lieu à une sanction, ne garantissent aucunement un traitement équitable de la procédure disciplinaire, puisque ceux-ci restent cloîtrés derrière les murs des prisons. Le droit à l'assistance d'un avocat instauré depuis 2000 est rarement utilisé et, malgré l'obligation de fournir le dossier au moins 24 h avant la commission de discipline, il est extrêmement courant que les avocat-es ne puissent le consulter qu'une heure avant. Peu importe les lois qui encadrent cette procédure, il en reste que l'administration pénitentiaire se trouve être juge et

partie où le chef d'établissement a une place prédominante dans la commission de discipline. Même s'il ne s'agit pas d'un procès pénal, la commission de discipline met bien en œuvre des sanctions, qui conduisent dans la majorité des cas au quartier disciplinaire, relève l'enquête de l'OIP.

Le placement en quartier disciplinaire peut atteindre jusqu'à 30 jours. Il s'agit de cellules similaires à celles de garde à vue, plaçant donc les prisonniers dans des conditions d'une violence inouïe : il y a l'isolement total, mais également bien souvent l'absence d'hygiène, des « fenêtres laissant à peine passer la lumière », une sortie quotidienne d'une heure dans une « cour de promenade » qui n'est rien d'autre qu'une autre pièce fermée, « sans compter les nombreux cas de violences et de brimades par des surveillant-es pénitentiaires »... Le mitard atteint la dignité humaine, il s'agit de traitements dégradants et violents. C'est un lieu où la violence des matons s'exerce en toute impunité, loin des regards.

« Une faute peut entraîner, outre la sanction décidée en commission de discipline, des conséquences en cascade sur le quotidien carcéral – par exemple en termes d'activité de travail ou de régime de détention –, mais également sur le parcours d'exécution de la peine – à travers notamment les décisions des juridictions d'application des peines d'accorder ou non des permissions de sortir, des aménagements de peine ou des réductions de peine » explique l'OIP.

Il est absolument urgent de lever le silence sur les conditions indignes dans lesquelles survivent les prisonnier-es et il est temps de mettre fin à ces lieux d'enfermement et de torture.

Sources : oip.org et Contre-attaque.net

## Une victoire juridique de pur principe

Plus de 13 ans après les faits, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour une nasse policière où pendant plusieurs heures les flics ont encerclé des centaines de personnes, dont des mineurs, sur la place Bellecour à Lyon qui manifestaient contre la réforme des retraites de cette époque. En 2010, cette pratique policière d'encerclement était illégale, d'où la condamnation. Mais en décembre 2021, un nouveau schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) a été voté. Il légalise désormais cette technique justifiée afin d'« éviter le recours à des techniques de maintien de l'ordre pouvant présenter des risques supérieurs d'atteinte aux personnes » ! Cette technique « doit, dès que les circonstances le permettent, systématiquement ménager un point de sortie contrôlé » et ne doit être mise en œuvre « que pendant une durée strictement nécessaire et proportionnée », stipule le document. La possibilité offerte aux manifestants de quitter la zone d'encerclement « doit constamment être réévaluée avec discernement. » Du bla bla habituel !

Sources : le monde.fr et le SNMO

# Big Brother

# Parlement Européen : c'est quoi ce machin ?

***On entend parler de l'Europe tous les jours ou presque, mais on en a une idée très confuse, sauf pour râler contre. Déjà, on doit faire un effort pour se rappeler quels pays y sont, lesquels n'y sont pas, et après, effort supplémentaire, qui est dans la zone euro qui non, les immigrés eux doivent apprendre par coeur la liste des pays membres de l'espace Schengen... Mais alors, si je vous demande la différence entre la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen et qui a le pouvoir de quoi....***

## ***Au début, un truc simple et pas démocratique du tout***

Du glorieux temps de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) puis du Marché Commun, il s'agissait d'un traité entre États. C'était les chefs d'État qui se rencontraient, ou leurs ministres, et qui décidaient ensemble à l'unanimité. On n'a surtout demandé l'avis de personne dans la population, s'ils étaient pour s'ils étaient contre. Il faut dire que 5 ans après la fin de la guerre (la CECA c'est 1950), l'idée d'une alliance avec l'Allemagne était, comment dire..., modérément populaire dans les pays européens concernés. D'ailleurs dès le départ les « pères fondateurs » de l'Europe (Robert Schumann et Jean Monnet) ont eu une idée simple qui gouverne encore l'Europe : on ne demande surtout pas leur avis politique aux citoyens, on crée une communauté économique (capitaliste libérale bien sûr), et la politique suivra, bien obligée. Donc oui, l'Europe c'est technocratique dès le départ, ce qui ne veut surtout pas dire neutre politiquement, puisqu'elle est orientée dès le début vers la construction d'une puissance capitaliste affranchie des compromis sociaux de certains pays à partis communistes importants.

En ce temps là, les choses étaient plus simples, les décisions étant prises à l'unanimité, s'il y avait un problème avec l'Europe, on n'avait qu'à engueuler son gouvernement d'avoir signé n'importe quoi. Et je crois qu'on ne s'en est pas trop privé.

Quand ça a été jusqu'à réarmer l'Allemagne (au nom d'une communauté européenne de défense), il a fallu que ce soit ratifié par les parlements, et le parlement français a refusé. Il ne fallait rien exagérer quand même, on n'était

que 7 ans après la fin de la guerre.

C'est le traité de Rome qui institue le marché commun et la Communauté Economique Européenne en 1957. C'est une « entité internationale de type supranational », ce qui est déjà un peu flou, dotée d'un budget et de fonctionnaires. C'est alors que sont créés la Commission Européenne (présidée par la maintenant célèbre Ursula von der Leyen depuis 2019) et le Conseil Européen. Les membres du Conseil européen sont les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'UE, le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne. C'est donc une assemblée de chefs d'État. La Commission Européenne comprend 27 commissaires, un par État. C'est donc une assemblée de fonctionnaires. Ses décisions sont collégiales. <sup>(1)</sup>

Donc les deux plus anciennes et plus importantes institutions de l'Union Européenne sont des émanations de l'État sans aucun contrôle démocratique même formel.

## ***L'introduction d'une pincée de démocratie***

Au départ, il y avait une assemblée commune, puis à partir du marché commun une Assemblée Parlementaire européenne de 142 membres dont le rôle n'était que consultatif (c'est à dire qu'elle n'avait aucun pouvoir de décision ni d'opposition). Elle prend le nom de Parlement Européen en 1962.

Ce n'est qu'à partir de 1979 que le Parlement Européen devient un parlement élu (à la proportionnelle). Mais c'est un parlement sans initiative législative, c'est-à-dire qu'il n'a pas le droit de proposer des lois, c'est le monopole exclusif de la Commission Européenne. Et c'est le Conseil Européen qui les adopte ou non. Bref, on se demande à

## **Un peu de vocabulaire**

Il est nécessaire de s'y retrouver un peu pour comprendre certaines propositions.

Une bonne fois pour toutes, le Conseil Européen, ce sont les États, la Commission Européenne ce sont des hauts fonctionnaires, et le Parlement Européen ce sont les zélus.

Un dispositif législatif ordinaire est un règlement, une directive ou une décision. Un règlement est applicable dans tout État membre. Une directive impose un résultat mais laisse chaque État libre des modalités. Une décision est obligatoire pour tous les destinataires.

Les « dispositifs législatifs ordinaires » concernent 85 domaines. Vous trouverez la liste des domaines en question sur wikipedia. La liste des domaines exclus n'existe pas, ce sont tous les autres, de peu d'importance tels que la politique extérieure, la défense, les alliances militaires ou politiques, la fiscalité....

quoi il sert, à part fournir un vernis démocratique à l'Europe. Ce n'est que depuis 2007 (traité de Lisbonne) qu'il a son mot à dire sur les normes. Il aura quand même fallu attendre 45 ans, 28 ans si on compte depuis que ce sont des élus.

## ***Les pouvoirs du machin***

En 1992, on invente la procédure de codécision, c'est-à-dire que le Conseil Européen et le Parlement Européen sont à égalité (enfin, presque !) pour certains types de loi <sup>(2)</sup>.

Depuis le traité de Lisbonne, les dispositifs législatifs ordinaires peuvent être amendés ou approuvés (donc on va supposer aussi refusés). Mais le Parlement ne peut toujours pas proposer de lois. Il peut cependant demander à la Commission Européenne de le faire, qui doit lui dire pourquoi elle refuse si elle refuse.

Donc si on résume, pour être adoptée, une loi doit avoir la majorité au Parlement Européen et au Conseil Européen (chefs d'État). Tout récemment, la France a ainsi pu faire capoter la loi pour lutter contre le viol. S'ils ne sont pas d'accord, la loi est rejetée. On imagine le moyen de pression que ça représente : ah vous ne votez pas le délai pour l'interdiction de ce produit dangereux, ben il risque de ne pas y avoir de loi du tout sur ce type de produits dangereux. Le Parlement peut quand même proposer des amendements, mais votés par la majorité des parlementaires, et pas seulement des présents. Quand on connaît l'absentéisme au moins français à l'assemblée européenne... Et si ces amendements ne sont pas approuvés par la Commission Européenne, il faut l'unanimité du Conseil Européen. En résumé, le pouvoir législatif du Parlement Européen est quand même assez restreint.

1. Je vous présente ici la situation actuelle. J'ai pensé que les détails des diverses modifications bureaucratiques depuis 1957 ne vous passionneraient pas.

2. Ne me demandez pas lesquels ni comment, c'est déjà assez compliqué comme ça.



Il y a de plus en plus souvent des initiatives qui font appel au Parlement Européen. Il faut donc se rappeler que ce dernier doit d'abord convaincre la Commission Européenne, et qu'au final peu de chefs d'État suffisent pour faire capoter l'affaire.

Le Parlement élit pour cinq ans le président de la Commission européenne, mais seulement sur proposition du Conseil Européen (les chefs d'État), qui tient compte des résultats des élections au Parlement Européen. Vu les pouvoirs respectifs des trois institutions, c'est sans doute son pouvoir le plus important. Les autres membres de la Commission sont désignés par le président et ne sont pas obligés de correspondre à la majorité parlementaire. Le Parlement approuve ou rejette en bloc. Il peut obliger la Commission à démissionner par une motion de censure. Vous n'avez qu'à suivre l'actualité politique française pour comprendre à quel point c'est réaliste.

Enfin, comme tous les Parlements du monde, il vote le budget, mais à une petite réserve près : il ne peut voter que les dépenses, les recettes ce sont les États (le Conseil Européen) à l'unanimité !

### Un petit peu plus de renseignements

Il y a 705 députés, 96 Allemands, 79 Français, 76 Italiens et les autres beaucoup moins (6 pour les Chypriotes, les Luxembourgeois et les Maltais). Ce sont des élections proportionnelles, et le seuil nécessaire pour avoir un représentant ne doit pas être au-dessus de 5 %. En France, bien sûr, c'est 5 %.

Il y a des groupes politiques et leur rôle est important : leurs (co-)présidents participent à la conférence des présidents qui fixe l'ordre du jour. On leur verse un budget. Un groupe doit avoir au moins 25 élus d'au moins 5 États. Vu les différences de traditions politiques entre les pays, c'est sans doute cette dernière condition la plus difficile à remplir. Par exemple, il n'y a bien sûr pas de groupe communiste (on n'a quand même pas créé l'Europe pour être emmerdés par les rouges !), mais il y a quand même un groupe de gauche (le plus petit, 37 membres) et une « alliance progressiste des socialistes et démocrates » (143 membres). Le groupe des Verts et régionalistes a 72 élus. L'extrême droite (Identité et démocratie) a 61 députés.

Particularité exotique pour la France (mais pas pour la majorité des pays européens) : les lobbies sont non seulement autorisés mais officiels. Au

30 août 2021, 12911 groupes d'intérêt (c'est leur nom officiel, ou groupes de pression) exerceraient une activité de lobbying au niveau de l'Union d'après Wikipedia. Le gouvernement français, lui, parle de 50000 lobbyistes (sur vie publique.-fr). L'énorme différence entre ces deux chiffres provient peut-être du fait que tous ne sont pas enregistrés.

En effet, il y a un registre de transparence associé à un code de bonne conduite (si, si !), mais uniquement sur la base du volontariat... Cette inscription est quand même obligatoire pour obtenir un badge d'accès au Parlement Européen ou participer à ses institutions (commissions, auditions publiques, réunion intergroupes sur un sujet, etc.). Donc oui, les lobbies agissent bien au sein même de l'institution, beaucoup, et c'est encouragé. Notamment, dans ce fameux registre, ils sont censés indiquer leurs principales propositions législatives. Ça en dit long sur leur pouvoir.

Les députés sont tenus de publier en ligne des informations sur leurs réunions programmées avec les « représentants d'intérêts » (s'ils sont inscrits sur le registre de transparence) et avec les représentants des autorités publiques de pays tiers. Quelques scandales récents ont montré qu'ils étaient parfois un peu distraits dans ces déclarations, qui en outre ne concernent que les lobbies enregistrés. Les lobbies interviennent aussi officiellement auprès de la Commission Européenne (et sans doute est-ce plus important pour eux).

Influencer directement la politique et la législation pour défendre des intérêts particuliers, notamment ceux des grandes entreprises, est donc considéré comme positif et louable par les institutions européennes, qui leur permettent officiellement de participer à leurs activités. Par contre, quand même, la corruption est interdite, c'est-à-dire le fait d'acheter des députés ou des commissaires européens (cf. tous les scandales récemment soulevés notamment par mediapart).

En conclusion, lorsqu'on parle de dictature de la bourgeoisie, l'Union Européenne en est quasiment une caricature. Elle a été mise en place pour



« Assiduité au parlement européen »

l'édification d'un marché important (ce qui nous rappelle au passage que le marché, loin d'être le domaine de la liberté, est d'abord une construction étatique). Son idée directrice depuis le départ est que favoriser le développement des affaires permettra de consolider le libéralisme politique, d'imposer le programme politique d'une Europe capitaliste libérale. Elle ne s'est d'ailleurs « démocratisée » qu'une fois le projet solidement implanté, les populations mises devant le fait accompli. Ses institutions sont volontairement opaques (mieux vaut qu'on ne comprenne pas trop qui est responsable de quoi), et le Parlement Européen n'est pas l'institution européenne qui a le plus de poids, loin de là.

En fait, l'Union Européenne repose sur une culture qui nous est passablement étrangère, « la culture du consensus ». C'est l'idée qu'entre gens raisonnables, on peut toujours arriver à s'entendre. Ces « personnes raisonnables » sont bien sûr toutes favorables au maintien du système actuel, avec ou non des volontés réformatrices dans un sens ou dans un autre. C'est la condition indispensable d'une culture du consensus et de la recherche de compromis. Sans cette culture et cette recherche, l'Union Européenne avec ses institutions embrouillées tombe en panne. Ceci suppose aussi des chefs d'État sensibles à « l'opinion publique », en gros qu'aucun ne s'appelle Macron.

Bref, comme pour beaucoup d'élections, c'est un monde où nous n'avons pas grand chose à faire. Et contrairement à ce qu'on nous rabâche, la composition politique de ce Parlement n'a qu'une faible influence sur la marche de l'Europe.

Sylvie

Sources : wikipedia et le parlement européen



# INSUBORDINATION SALARIALE



## **Pour les actionnaires des entreprises du CAC 40, ça va !**

25 des 40 entreprises ont, à elles seules, dégagé 123,9 milliards d'euros. Des chiffres qui sont portés par deux secteurs : le luxe et l'automobile. Hermès, LVMH, Kering et L'Oréal réalisent à eux seuls 29 milliards d'euros de bénéfices : une hausse de 7%. Plus de deux milliards d'euros pour Renault, 18,6 milliards pour Stellantis qui décroche la deuxième place derrière TotalEnergies. Chez Stellantis, le patron du groupe, a annoncé que 1,9 milliard d'euros allait être redistribué aux salariés partout dans le monde. (Une prime d'intéressement de 4 100 euros en France).

## **Pour leurs patrons, ça va aussi...**

Luca De Meo, PDG depuis un an à la tête de Renault, devrait toucher environ 4,5 millions d'euros au titre des résultats de 2022. Et cela reste bien loin derrière la rémunération de Carlos Tavares car le patron de Stellantis pourrait toucher jusqu'à 23,5 millions d'euros. En ce qui concerne la rémunération générale des patrons du CAC 40, elles ont augmenté deux fois plus vite que celles de leurs salariés.

## **La directive européenne sur les travailleurs des plates-formes définitivement bloquée par le gouvernement Macron.**

Vendredi 16 février, lors du comité des représentants permanents du Conseil de l'Union européenne (UE), les gouvernements d'Allemagne, de Grèce et d'Estonie se sont abstenus de voter. La France, de son côté, a déclaré qu'elle n'était « pas en mesure de soutenir le texte », ce qui vaut abstention. Ces quatre Etats formant une minorité de blocage selon les règles communautaires, le texte n'a pu être voté.

Cette version de la présomption de salariat, devait permettre aux travailleurs qui le souhaitent d'obtenir le statut de salariés et les droits y afférant (congés payés, arrêts maladie indemnisés, chômage), à condition de prouver le lien de subordination avec la plate-forme qui les emploie. Sur 28 millions de travailleurs concernés en 2022 (un chiffre qui pourrait atteindre 43 millions en 2025), Bruxelles estime à 5,5 millions le nombre de « faux » indépendants.



**Par ailleurs les salariées [1]  
se mobilisent  
dans de nombreux secteurs**

concerne tout le monde.

## **France**

**Les principaux ports de France ont été affectés par une grève des dockers contre la réforme des retraites**

Les ports de Marseille-Fos, du Havre ainsi que de Rouen ou encore de Lorient et de Brest ont été concernés par le mouvement. Les dockers mobilisés à l'appel de la CGT protestent contre la réforme qui reporte de deux ans leur départ à la retraite, estimant qu'elle ne prend pas assez en compte la pénibilité leur travail.

**SNCF : Les agents du service commercial trains (ASCT), nom donné aux contrôleurs par la SNCF, seront en grève tout au long du week-end du 16 février à l'appel du Collectif national des ASCT et des syndicats SUD et CGT.**

Au cœur du conflit, le non-respect du protocole d'accord signé par les quatre syndicats représentatifs de la SNCF (CGT, UNSA, SUD, CFDT), au lendemain de la grève de Noël 2022 – suivie par plus d'un agent sur deux. Le protocole prévoyait, entre autres, la reconnaissance de la pénibilité, qui devait se traduire par la mise en place d'une cessation progressive d'activité permettant de partir un peu plus tôt à la retraite, dès 2023. Or cette mesure attend toujours. De même que l'engagement d'une présence de deux contrôleurs par TGV. En plus de ces deux revendications centrales, les contrôleurs, qui ont le sentiment de s'être fait bernier, réclament des mesures salariales pour faire face à l'inflation. Les salaires des contrô-

- À EDF, les agentes se sont fortement mobilisées à l'appel de l'intersyndicale qui appelait à la grève pour les salaires le 30 janvier,

- Aux Finances publiques, une campagne sur les rémunérations est en cours et une nouvelle mobilisation a eu lieu le 29 janvier avec des rassemblements dans toute la France

- A l'Éducation, grève le 1er février pour les salaires, les conditions de travail, l'emploi et l'école. La forte mobilisation a été reconduite dès le 6 février.

- Le 6 février également a eu lieu mobilisation sur les salaires dans les PIC (distribution colis) de la Poste,

- Dans la branche des prestataires de services (centres d'appels, hôtes et hôtesse d'accueil...), après la réussite de la mobilisation du 23 janvier une nouvelle journée de grève aura lieu le 13 mars,

- Dans la Fonction publique grève le 19 mars jour de mobilisation à l'appel de l'intersyndicale fonction publique.

- La grève féministe du 8 mars se fera sur ces questions-là : 70% des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont des femmes.

A quand l'unification de ces luttes, pour une indexation des salaires sur l'inflation et une augmentation de 400€ pour tous et toutes ? Et des augmentations en plus, pour les plus bas salaires...

1. Cette partie de cette rubrique est volontairement féminisée. Une façon de rappeler que la grève féministe du 8 mars



# INSUBORDINATION SALARIALE



leurs en début de carrière n'excèdent pas 1700 à 1800 euros nets. (Rapports de force)

Deux mois après le début de leur grève, entamée fin novembre, une quarantaine de **sapeurs-pompiers** de Reims manifestaient le 9 février au matin devant l'hôtel de ville de Reims, où ils avaient rendez-vous avec le maire. Ils dénoncent une baisse de leur qualité de vie au travail : on demande de plus en plus d'interventions aux pompiers, qui pourraient être du ressort du SAMU ou encore des forces de l'ordre.

Le 5 février, les **sapeurs-pompiers du Port** (La Réunion) ont débrayé, initiant un mouvement de protestation contre le manque de moyens qu'ils subissent dans l'exercice de leurs fonctions sur le département.

Un protocole d'accord a été trouvé. La grève n'aura donc duré que quelques heures.

Mais la colère des pompiers du Port porte également sur le manque de moyens, plus précisément de véhicules d'intervention, qui impacte chaque jour leur travail. Plusieurs de leurs interventions devaient être mises en attente en raison d'un manque de VSAV (véhicule de sauvetage et d'assistance aux victimes).

Le mouvement de grève, commencé le 9 janvier 2024 par des salariés de la **SEMOP Agglo'bus** (unique réseau de transport urbain de Guyane - voir C.A. précédent) a pris fin dans le 19 janvier. Parmi les revendications obtenues, les CDD de plus de 12 mois passeront en CDI. Enfin, les demandes d'audits formulées par les grévistes seront réalisées,

Ils sont venus le 24 janvier jusqu'au quatrième étage de l'hôpital Beauregard pour taper directement à la porte de leur direction et demander la démission de leur cheffe d'équip. Une vingtaine de salariés de la **blanchisserie Pamar** étaient en grève reconductible depuis le 15 janvier après avoir exercé leur droit de retrait pendant une vingtaine de jours.

Les salariés de cette blanchisserie qui lave et prépare à la fois le linge et les tenues des personnels de plusieurs hôpitaux privés de Marseille, dénoncent en effet les méthodes de leur cheffe d'équipe. Ils dénoncent des cadences infernales, des menaces de morts, des humiliations répétées et des conditions de travail inacceptables. Certains salariés ont saisi l'inspection du travail. Six plaintes ont été déposées.

Les salariés de l'usine de sirops **Teis-**

**seire** à Crolles, en Isère, ont repris le travail le 24 janvier, après 11 jours de grève. Depuis le 12 janvier ils protestaient contre les méthodes de leur management. La convocation de l'un d'entre eux à un entretien disciplinaire avait mis le feu aux poudres. Un accord de sortie de conflit est intervenu le 23 janvier entre la direction et les représentants du personnel.

Transports en Ile-de-France : la CGT **RATP** a déposé un préavis de grève du 5 février au 9 septembre. Le syndicat juge insuffisantes les annonces de la direction, dans un contexte d'inflation et de préparation des Jeux de Paris 2024.

Les **infirmiers libéraux** ont manifesté le 10 février en France. La profession n'a pas été augmentée depuis 2009.

Les revendications ne s'arrêtent pas là. Le collectif des libéraux en colère de Drôme-Ardèche, aimerait que la pénibilité soit prise en compte : « ...nous ne sommes pas aussi bien équipés qu'en hôpital et nous soulevons des patients à longueur de journée. Ce sera compliqué de travailler jusqu'à 67 ans pour la plupart d'entre nous ».

Au terme de neuf jours de grève, les **éboueurs de Perpignan Méditerranée Métropole** ont décidé le 9 février 2024 de suspendre le mouvement. Le travail devait reprendre avec la promesse d'ouverture de négociations sur les primes des agents.

La majorité des 110 salariés (dont 100 % des salariés en CDI) de la **clinique Gustav-Zander** à Aix-les-Bains (Savoie) étaient en grève le 5 février pour demander une revalorisation salariale. Près de 120 patients n'ont pas pu être reçus en rééducation. La continuité des soins est assurée à minima pour les 60 malades hospitalisés. Les salariés en grève se sont réunis devant l'accueil de l'établissement sous des banderoles « rien pour les salaires, tout pour les actionnaires ». Les grévistes demandent 10 % de hausse des salaires, qu'ils soient infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, aides-soignants. La directrice du centre Zander assure que sur les salaires, il n'y a aucune marge de manœuvre au niveau local et que les négociations se font au niveau national pour l'ensemble des salariés du groupe dans les 300 Ehpad et plus de 100 cliniques.

La représentante de proximité assure « que dans le groupe, les établissements sont des unités économiques et sociales. Chaque établissement a ses propres comptes et ses propres bénéfices. Les salariés veulent que tout cela soit redistribué. »

Une cinquantaine de salariés d'**Alinéa** et

de **Zodio** ont manifesté devant le magasin Alinéa du Pontet (Vaucluse) le 10 février. Ils protestent contre la suppression de 64 postes et contre leurs conditions de départ. Au total, les 2 enseignes emploient une centaine de personnes en Vaucluse. Le groupe Mulliez, qui détient Alinéa et Zodio a des difficultés financières et annonce une fermeture définitive du magasin Alinéa du Pontet. Le magasin Zodio à Vedène, sera lui remplacé par un petit Alinéa.

Les salariés veulent peser sur leurs conditions de départ. « On veut partir dans des bonnes conditions, dans des conditions à la hauteur du groupe de la famille Mulliez, on veut des garanties sur le congé de reclassement, sur le nombre de mois où on va être pris en charge ou encore sur le pourcentage sur lequel on va être payés. »

**Tour Eiffel** : des syndicats du monument ont appelé à une grève reconductible à partir du 19 février. Ils dénoncent une mauvaise gestion financière par la municipalité.

La rédaction de **Vaucluse Matin** est toujours sur le pont pour défendre l'emploi. Pour faire passer ce message à leur actionnaire, les journalistes sont montés vendredi 9 février sur le pont d'Avignon pour accrocher une banderole : « Le Crédit mutuel veut liquider la presse, #sauvonsvauclusematin », après l'annonce d'un plan d'austérité visant à réduire de 40 % l'effectif, soit neuf postes sur 24 salariés. La banque est l'unique actionnaire du groupe Ebra qui possède Le Dauphiné Libéré et Vaucluse Matin.

Situation tendue au sein du **pôle logistique du CHU de la Guadeloupe**, entre direction et grévistes affiliés à l'UTS-UGTG. Le syndicat à l'origine d'une grève débutée début février, milite notamment pour l'évolution des carrières des personnels. Les négociations s'éternisent. Pour les grévistes, le pôle logistique mérite, par ailleurs, des travaux de modernisation et de mise aux normes. Le site actuel souffre de problème d'électricité, de carrelage, d'eau ; ou encore d'équipements qui dysfonctionnent.

**Valdunes** (suite encore)

Selon le document envoyé par le repreneur potentiel Europlasma, les deux sites du groupe seraient repris : Trith-Saint-Léger, dans le Valenciennois et Leffrinckoucke, près de Dunkerque. Ce qui était espéré... En revanche, seuls 175 salariés sur environ 300 seraient conservés.

Pour rappel, Valdunes est en redressement judiciaire depuis que son actionnaire chinois s'est désengagé. Elle est la dernière en France à réaliser ce type de production



(roues pour train), devenant ainsi un symbole de souveraineté industrielle.

L'offre d'Europlasma est la seule à avoir été déposée, selon le ministère de l'Économie qui précise que « des questions se posent autour du financement des pouvoirs publics » mais laisse entendre que l'État soutiendra financièrement ce projet. Europlasma promet 24 millions d'euros d'investissement sur les trois prochaines années.

Le tribunal de commerce de Lille pourrait valider cette offre de reprise le 20 mars prochain.

Dans la mesure, ou encore une fois, c'est l'argent public qui va être injecté, pourquoi ne pas poser la question de la socialisation de cette entreprise ?

Coup de massue pour les salariés de **Conforama à Saint-Georges-d'Espéranche**, en Isère, entre Bourgoin-Jallieu et Vienne : le **site logistique** de l'enseigne d'ameublement va fermer ! Le PDG l'a annoncé lors d'un CSE extraordinaire le 10 janvier. Sur les 118 salariés permanents, 78 vont perdre leur emploi, sans perspective pour l'instant. Un plan de sauvegarde de l'emploi devrait être mis en place, aucune date de fermeture n'est annoncée. Les salariés s'attendaient à des mutualisations de moyens suite au rachat il y a deux ans par le groupe Mobiluxe, propriétaire aussi de l'enseigne But, mais ne s'attendaient pas à une fermeture sèche et « violente ».

« On a fait le deuil de nos emplois, maintenant, la seule chose qui nous reste à faire, c'est de nous battre au mieux, le plus intelligemment possible pour partir le plus dignement possible, avec le plus gros chèque possible. On ne demande pas la lune, on demande juste que le groupe Mobiluxe, qui a

versé des centaines de millions aux actionnaires la semaine dernière nous donne notre part » demande un syndicaliste.

## International

### BELARUS

#### Femmes syndicalistes en prison

Le Bélarus est cité parmi les 10 pires pays pour les travailleuses. Lors du soulèvement massif des Bélarus contre Loukachenko et son régime en 2020, les travailleuses ont défié la dictature en brandissant la menace d'une grève générale. Le régime a déployé des répressions exceptionnelles contre la société civile, les travailleuses et leurs syndicats. De plus, Loukachenko a entraîné le Bélarus dans la guerre en soutenant un autre dictateur, Poutine, contre le peuple ukrainien. Et c'est l'organisation démocratique des travailleurs, le Congrès Belarus des syndicats démocratiques, qui a exprimé la ferme position anti-guerre des travailleuses Belarus. Les conséquences ont été des arrestations massives et des accusations criminelles à l'encontre des dirigeants des syndicats et des travailleuses en avril 2022. En outre, le Bélarus est devenu un pays sans syndicats depuis juillet 2022, date à laquelle tous les syndicats démocratiques ont été liquidés. La dictature au Bélarus, où toute activité est qualifiée d'extrémisme et de terrorisme, connaît une répression sans limites contre la société civile. (Salidarnast - Trad. Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés.)

### ARGENTINE

Les organisations européennes membres du Réseau Syndical International

de Solidarité et de Luttés (RSISL), réunies à Milan du 2 au 4 février 2024, saluent la lutte du peuple argentin et la détermination des organisations syndicales qui organisent la riposte au gouvernement réactionnaire de Milei. Celui-ci prévoit des mesures économiques, répondant aux ordres du Fonds monétaire international : ces décisions politiques entraînent des conséquences tragiques pour le peuple, pour les travailleurs et travailleuses de ce pays.

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut aussi restreindre le droit démocratique de manifestation. Le texte initial du gouvernement assimile les manifestations publiques à des délits. Il autorise ainsi les forces de sécurité à réprimer toute protestation. Il s'agit en fait d'une sorte d'état de siège. Rappelons que le président, la vice-président et des ministres du nouveau gouvernement ont publiquement nié les crimes de la dictature militaire qui a sévit en Argentine de 1976 à 1983 (assassinats, torture et arrestations en masse, suppression des libertés publiques, etc.) [extraits]

### ALLEMAGNE

Après la fin de la grève des trains, les transports en commun municipaux à leur tour mobilisés

Les salariés gérant des bus, des tramways et des métros ont été appelés à cesser le travail « dans toutes les régions, à l'exception de la Bavière » pour demander de meilleures conditions de travail.

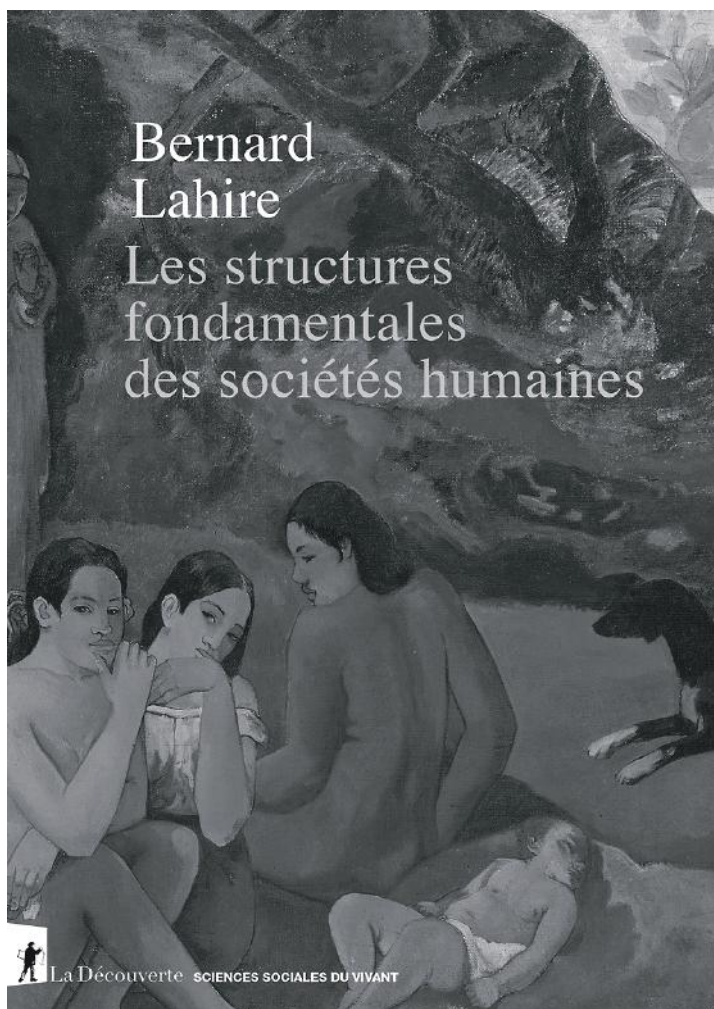
### PÉROU

#### Macchu Picchu en grève !

Près de 700 touristes ont été évacués du Machu Picchu samedi 27 janvier à la suite d'une grève des habitants contre ce qu'ils dénoncent comme la « privatisation » de la vente des billets d'entrée au site Inca le plus visité au monde.

Ce mouvement de grève « illimitée » a été lancé le 25 janvier pour dénoncer une décision du ministère de la Culture de recourir à un intermédiaire privé pour gérer la vente de billets en ligne. Un collectif local affirme que l'entreprise, Joinnus, pourrait bénéficier de jusqu'à 3,2 millions de dollars par an de commissions grâce au nouveau système.

De nombreux commerces ont baissé leur rideau dès le 25 janvier et l'opérateur ferroviaire Ferrocarril Transandino a suspendu sa desserte du site le 26 janvier en raison des manifestations.



Le livre de B. Lahire est un livre qui peut nous interpeller en tant que communiste libertaire. On y trouve des aspects stimulants et des aspects dérangeants car contredisant en apparence nos objectifs militants d'une société égalitaire. Son livre, volumineux (950 pages), s'appuie sur beaucoup de travaux scientifiques (de Darwin à aujourd'hui) et fait appel à des militants révolutionnaires, notamment à Marx (dans une moindre mesure à Bakounine, Kropotkine, Pannekoek, Elisé Reclus, ...). Il cherche à poser les impératifs sociaux transhistoriques et transculturels des sociétés humaines et donc les lois de fonctionnement de ces dernières. Pour ce faire, il mobilise des comparaisons entre les espèces et entre les sociétés humaines.

Les deux premières parties du livre (430 pages) sont un plaidoyer pour que les sciences humaines aient une démarche scientifique, matérialiste et rompe avec le relativisme/postmodernisme dominant. La troisième partie aborde le fond de son développement. Lahire distingue ce

qui est social (rapports entre les différentes parties composant une société) et le culturel (ce qui se transmet et se transforme : savoirs, savoir-faire, objets/outils, institutions, ...). Il est impossible de tracer une frontière entre inné/acquis, nature/culture car il y a un rapport dialectique entre organisme et environnement. Actuellement on raisonne comme si l'humain n'était que culturel, fait de variations infinies et sans régularité autres que temporaires. D'un point de vue matérialiste, la culture et l'histoire ne peuvent se développer dans n'importe quelle direction car contraintes par les bornes (biologiques et sociales) constitutives de l'espèce humaine. B. Lahire considère de là, que les sociétés humaines sont confrontées à des problèmes similaires et les réponses à ces exigences amènent des comportements et tendances mentales universelles. Il y a en conséquence des lois/lignes de force qui se combinent et donc émergent des « invariants » (ce qui ne veut pas dire universaux). Les logiques profondes du monde actuel et des pre-

miers temps de l'humanité seraient les mêmes.

La grande loi proposée est que toutes les sociétés manifestent des rapports de domination et il cherche à en déceler les raisons fondamentales. L'humain se caractérise surtout par une altricialité secondaire <sup>[1]</sup>. Cette dernière génère un rapport de domination des parents sur les enfants qui devient la matrice de l'ensemble des rapports de domination de la société. La nécessité des femmes en gestation, ou allaitant, d'être aidées par d'autres (notamment les hommes) génère une division du travail et un rapport de domination sexué. Une hiérarchie basée sur l'ancienneté existe aussi à cause de ces rapports de domination institués et du savoir culturel des « anciens ». Pour B. Lahire, l'édifice étatique est lié aux logiques parentales élémentaires, l'âge et le sexe sont les briques élémentaires des hiérarchies dans les sociétés humaines. Cependant, dans sa conclusion, la partie la plus politique, il affirme qu'il faut comprendre ces mécanismes pour s'en dégager et ne pas tomber dans le fatalisme réactionnaire.

Ce que développe B. Lahire a l'intérêt d'être positionné d'un point de vue matérialiste rigoureux, basé sur une littérature scientifique très volumineuse et nous rejoignons sa critique des sciences sociales et humaines actuelles. Cependant, la base de la domination qu'il développe repose sur le rapport parental et on peut imaginer une société développant un cadre éducatif bien plus émancipateur que des rapports de dominations qui structuraient définitivement le mental des individus dans une forme de soumission. Surtout, l'Etat n'apparaît que comme l'extension de ce rapport de domination originel. Or, la fonction d'un Etat est de pérenniser des rapports de domination et d'exploitation au travers de la violence légitime. Il est donc bien plus qu'une retranscription macrosociale de rapports microsociaux préexistants. Se confondent ici des rapports de dominations inter-individuels et une forme de domination qualitativement différente.

la suite >

En conclusion, le livre développe énormément d'aspects d'un point de vue matérialiste dont nous n'avons pas parlé. Malgré sa longueur et quelques répétitions, il est très riche et stimulant même si certains développements souffrent parfois de raccourcis. La conclusion se veut optimiste en posant des perspectives politiques à l'encontre des courants réactionnaires. Militer pour l'émancipation générale ne veut pas dire nier les déterminismes des sociétés humaines. Comme le dit Lahire, tout ne peut pas changer pas la simple bonne volonté car il faut se confronter au réel, reprenant Marx « *Ce n'est pas la conscience qui détermine l'existence, mais les conditions d'existence qui déterminent les formes que peuvent prendre la conscience.* ». Poser des déterminismes ne veut pas dire y être soumis, comme par exemple le fait que l'âge et en partie le sexe ne structurent plus autant qu'antérieurement les rapports de domination. Comme le dit l'auteur, l'humain se caractérise par une forte socialisation entraînant coopération et altruisme ; il se différencie des autres animaux par l'accumulation culturelle. Il n'y a donc pas de fatalisme politique car, grâce au caractère culturel, on peut prendre conscience des lois et agir dessus et s'émanciper de ces déterminismes (au moins partiellement). Les travaux d'anthropologues ou archéologues anarchistes montrent justement que parfois les évolutions des sociétés ont des bornes bien plus souples qu'un déterminisme mécaniste laisserait croire<sup>[2]</sup>.

1. *altricialité secondaire ou néoténie : état de dépendance prolongé du petit humain pour sa survie, et celui de l'enfant et de l'adolescent qui doivent assimiler connaissances techniques et sociales afin de trouver leur place d'adulte.*

2. *Voir entre autres Graeber et Wengrow « Au commencement était... une nouvelle histoire de l'humanité » ; Scott « Homo domesticus » et « Zomia ou l'art de ne pas être gouverné »*

essais

## La pêchéologie

Manifeste pour une pêche vraiment durable

Didier Gascuel



Didier Gascuel est un universitaire rennais spécialiste de l'écologie marine, travaillant principalement sur les impacts de la pêche et du changement climatique sur l'environnement marin. Ce court livre est son troisième sur le thème de la pêche durable. Pourquoi donc mettre en évidence ce petit essai dans Courant Alternatif ? A première vue, pas grand chose, d'autant plus que l'auteur, probablement proche des écolo-réformistes, en profite pour nous indiquer que les bonnes politiques européennes de pêches dépendent du « bon vote » ! Passons aussi sur la lourdeur de certain terme utilisés, comme celui inventé pour l'occasion et utilisé dans le titre : « pêchéologie ». Alors oui, malgré ces quelques détails, ce livre présente malgré tout un intérêt et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, le métier de pêcheurs est extrêmement critiqué alors qu'il est méconnu par une grande majorité de la population. Ainsi, la gauche au sens large, ne se risque que très rarement à prendre parti pour cette profession, souvent étiqueté comme réactionnaire et « tueuse de dauphins ». Or il n'y a pas « un métier » de pêcheur, mais bien « plusieurs métiers ». En effet, sans rentrer dans la caricature des « bons et mauvais pêcheurs », il existe en effet plusieurs types de pêche, du chalutier industriel, au petit ligneur côtier seul sur son bateau en passant par le dragueur de coquille Saint-jacques. Chacune de ses professions a ses spécificités, des impacts

différents sur l'économie du pays, des impacts à diverses échelles sur les ressources et des influences variées dans les sphères politiques<sup>(1)</sup>. Il est en effet difficile de s'y retrouver pour les non initiés, et il est donc plus simple de réduire cela à un tout : des marins qui prélèvent une ressources naturelle. Face à cette méconnaissance globale dans la société, il est fort appréciable de lire un discours clair, cadré et pédagogique sur le sujet. Didier Gascuel est un défenseur de la petite pêche, celle dont l'impact sur l'environnement liée à son activité reste quasi anecdotique face à sa concurrente industrielle. Il montre par « A+B » comment cette profession qui propose généralement un produit de qualité souffre de l'industrialisation, des décisions européennes et nationales ainsi que des modifications environnementales. On trouve par ailleurs actuellement très peu de texte de fond traitant des problématiques inhérente à la vie des pêcheurs, ce que fait l'auteur dans ce livre.

D'autre part, alors que la profession subie une énième crise de la pêche, en lien avec le plan de sortie de flotte menée par Hervé Berville<sup>(2)</sup>, ministre de la mer, en Février 2023, ajoutée à l'augmentation du prix du carburant et la fermeture très médiatique du golfe de Gascogne à la pêche pour limiter les captures accidentelles de mammifères marins, il est fort appréciable de découvrir un texte remettant les pendules à l'heure au sujet des politiques publiques en terme de préservation de la ressources, de l'avenir de la profession et des collusions politico-industrielles au sein des organisations de producteurs.

1 - voir l'article de l'association Pleine Mer sur les élections représentatives pour la pêche en 2022 : <https://blogs.mediapart.fr/association-pleine-mer/blog/220422/elections-representatives-2022-la-peche-industrielle-neerlandaise-en-embuscade>

2 - <https://www.ouest-france.fr/mer/plan-de-sortie-de-flotte-en-bretagne-quarante-cinq-bateaux-vont-partir-a-la-casse-bcc3882-aec2-11ed-bf2b-d38d35d717ba#:~:text=sortie%20de%20flotte,-,En%20Bretagne%2C%20quarante%2Dcinq%20bateaux%20vont%20partir%20%C3%A0%20la%20casse,sont%20concern%C3%A9s%20au%20niveau%20national.>

# Les brèves de l'éco



## Rapport d'Oxfam sur les inégalités

Oxfam met en évidence l'écart entre les plus riches des plus riches et les autres. Ça donne des chiffres spectaculaires, mais ça ne remplace pas une analyse un peu plus détaillée. Pour sortir leurs chiffres, ils doivent agréger des données hétérogènes, et souvent peu compatibles entre elles. Ils doivent donc faire de la « cuisine », qui n'est pas toujours explicitée. C'est pourquoi il faut prendre leurs chiffres avec des pincettes, et vous trouverez quelques conditionnels dans cette brève. Surtout lorsqu'on sait que la fortune des plus riches est la plus mal connue (sociétés écrans, paradis fiscaux, niches fiscales...)

Selon la banque suisse UBS, la fortune de la famille de Bernard Arnault (LVMH, Les Echos, Le Parisien...) a plus que doublé de 2020 à 2023, celle de la famille Bettencourt (L'Oreal) augmenté de 62%, celle des frères Wertheimer (Chanel, Bourjois, mais pas seulement) de 71%. Ce sont les 4 milliardaires français les plus riches. Pendant ce temps, la fortune de 90% des français aurait baissé de 3,9%, celle des 30% les plus modestes de 15%. Selon l'OCDE, les salaires réels (déduction faite de l'inflation) dans le privé ont baissé de 1,8% du 1er trimestre 2022 au 1er trimestre 2023.

Bien sûr, les milliardaires en profitent pour augmenter leur pouvoir. Déjà, en mettant la main sur les médias : Bolloré (Canal+, Cnews, Havas, Lagardère, Paris Match, JDD dont la grève a défrayé la chronique), Bernard Arnault (Radio classique, Les Echos, le Parisien). Ceci leur permet d'influencer l'opinion publique dans le sens qui les intéresse. Bolloré notamment travaille activement à l'union de la droite et de l'extrême droite. Ils cultivent aussi les réseaux de relations personnelles : sous Macron les aller-retours entre postes de conseillers du président ou membres de cabinets ministériels et hauts dirigeants de ces groupes sont particulièrement fréquents. Ils ont notamment bien négocié la politique fiscale. En pourcentage de leurs revenus, les 10% les plus pauvres paieraient plus d'impôts que les 10% les plus riches. Ceci s'explique no-

tamment par le fait que pour les plus riches des plus riches, leur revenu principal, ce sont les dividendes, bénéficiaires de nombreuses niches fiscales pour ne pas nuire aux entreprises.

D'après Oxfam, depuis 2020, les cinq hommes les plus riches du monde ont plus que doublé leur fortune. Au cours de la même période, la richesse cumulée de 60% de l'humanité a baissé. Entre 1995 et 2015, 60 sociétés pharmaceutiques ont fusionné pour ne former plus que 10

géants mondiaux, les « Big Pharma ». Deux entreprises internationales détiennent aujourd'hui plus de 40% du marché mondial des semences. Le pouvoir monopolistique ayant permis aux grandes entreprises de nombreux secteurs concentrés de se coordonner implicitement pour augmenter leurs prix afin d'accroître leurs marges depuis 2021, les secteurs de l'énergie, de l'alimentation et des produits pharmaceutiques ont ainsi connu d'énormes hausses de prix.

Source : Oxfam, *Grandes fortunes, petits arrangements ; Multinationales et inégalités multiples.*

## A quel niveau de revenu est-on riche ou pauvre ?

Si on définit les couches populaires comme les 30 % les plus modestes, les couches aisées comme la tranche de 20% les mieux payés (la moitié qui reste, ce serait les classes moyennes), un célibataire appartient aux couches populaires s'il touche moins de 1530 euros par mois, est aisé s'il touche plus de 2787 euros (admirez la précision !). Pour une personne seule avec son enfant, ce serait respectivement 1989 euros et 3623. Pour un couple, 2295 euros et 4180. Pour un couple avec un enfant, 2754 euros et 5016 euros. Si on définit un seuil de richesse comme le double du revenu médian, ça donnerait un riche célibataire à partir de 3860 euros, un couple sans enfant riche à 5790 euros, et un couple avec un enfant à 6948 euros.

Source : Observatoire des inégalités, *Pauvres, moyens ou riches ? Les revenus par type de ménage, janvier 2024*

## Les privations matérielles sont stables en France

On peut définir la pauvreté par un revenu (seuil de pauvreté, dont le niveau est sujet à polémique d'ailleurs), mais on peut aussi la définir par des manques. Ça ne revient pas forcément au même contrairement à ce qu'on pourrait croire vu de loin. L'INSEE pose treize questions genre « avez-vous des impayés de mensualités d'em-

prunt, de loyer ou de facture ? » ou « ne pouvez-vous maintenir votre logement à bonne température par manque de moyens financiers ? ». Un ménage est considéré en situation de privation s'il répond « oui » dans cinq cas au moins sur les treize, ce qui était le cas de 14% d'entre eux en 2022. 30% de la population estime qu'elle ne pourrait faire face à une dépense imprévue de 1000 euros. Un quart de la population indique ne pas avoir les moyens de remplacer un meuble hors d'usage ou de partir en vacances une semaine dans l'année. 10% de la population dit se priver d'éléments de base, comme chauffer suffisamment son logement, s'acheter des vêtements neufs ou pouvoir payer son loyer ou ses factures à temps. Les comparaisons dans le temps sont difficiles parce que les questions évoluent. L'Insee a par exemple supprimé du questionnaire le fait de posséder un réfrigérateur, une télévision et un téléphone « car leur trop grande fréquence dans la population ne les rendait pas pertinents pour définir un état de privation matérielle ».

Source : Observatoire des inégalités, 18 septembre 2023

## Solidarité familiale

En 2017, la moitié des ménages (personnes occupant un même logement) ont apporté une aide financière à un autre ménage au cours des deux derniers mois. Dans 93% des cas, ce sont des aides entre membres d'une même famille vivant séparément. Ce peut être soit de l'argent, soit la prise en charge de certaines dépenses. Ça représentait quand même pour 2017 un montant de 37,7 milliards d'euros. C'est majoritairement une aide des ascendant-es aux descendant-es. Les moins de 40 ans en reçoivent 60%, d'abord de parents âgés de 40 à 59 ans, puis de parents ou grands-parents âgés de 60 ans ou plus. Ces derniers peuvent aussi être aidés par leurs descendants. On appelle les 40-59 ans la « génération pivot » parce qu'ils ou elles donnent beaucoup plus qu'elles ou ils ne reçoivent. Mais les retraités aident eux aussi leur famille, plus que la moyenne des actifs. Logiquement, ce sont les plus modestes qui reçoivent le plus d'aide financière de leur entourage, essentiellement étudiants, apprentis ou en train de chercher leur premier travail.

On est abreuvé-es d'un discours libéral du type baissions les retraites pour favoriser les jeunes (je caricature un peu), qui oppose les situations les unes aux autres. Or nous vivons en fait dans une société. Si le niveau de vie des retraité-es baisse, ce qui est le but de toutes les réformes passées et probablement à venir, ça aura des répercussions bien plus larges, sur l'ensemble des générations.

Source : Insee focus n°319, janvier 2024

# 5, 6, 7 avril 2024 à Grenoble : De l'eau, pas des puces !

## Contre l'accaparement des ressources par les industries de l'électronique et la « vie connectée »



Le 1er avril 2023, nous étions mille à manifester à Crolles contre l'accaparement des ressources par les industriels de l'électronique et l'agrandissement du géant ST-Microelectronics, qui produit des puces électroniques.

Aujourd'hui c'est sa voisine Soitec qui veut s'agrandir, pour fabriquer des semi-conducteurs pour batteries de voitures électriques.

Le collectif Stop Micro dénonce et combat :

- L'accaparement de l'eau à l'heure des sécheresses à répétition,
- Une consommation délirante d'eau po-

table (21 000 m<sup>3</sup> par jour),

- Une pollution chimique massive et camouflée (20 000 tonnes par an : ammoniac, chlore, hexafluorure, phosphore, azote, cuivre...),

- Les subventions publiques massives pour des profits privés, (2,9 milliards d'€ pour l'agrandissement de STMicro),

- L'absence totale de démocratie : l'enquête publique pour l'exploitation du site de Crolles a eu lieu alors que les travaux de la première tranche étaient presque achevés,

- L'inutilité de ces productions. Qui a vraiment besoin de tondeuses à gazon automatiques, de bouteilles d'eau connectées, du réseau de satellites Starlink d'Elon Musk, de smartphones (Google Pixel 7 par exemple), de voitures électriques... ?

- la fabrication de matériel militaire : ST et Soitec sont complices des guerres et de la menace nucléaire. Leurs activités reposent sur la mort et la destruction (drones kamikazes KUB-BLA de l'armée russe, armes nucléaires...).

Tout cela nous est vendu au nom d'une « souveraineté industrielle » mensongère (quand 95 % de la production mondiale des métaux rares utilisés provient de Chine) et de l'écologie (or, les objets connectés dépendent d'une énorme infrastructure numérique qui accélère la

consommation d'énergies fossiles).

Nous n'avons pas besoin du monde connecté. À la différence de l'eau qui, elle, est un besoin vital, les semi-conducteurs ne relèvent ni de la nécessité ni de la fatalité, mais d'un choix politique : celui du mode de vie connecté.

Nous n'avons pas non plus besoin de la course à l'innovation, cette aberration historique : l'impératif de la compétitivité nous jette dans une course mondiale à l'innovation mortifère pour l'environnement, les animaux et la planète. À l'heure du dérèglement climatique et d'une extinction de masse des espèces, nous prônons la désertion de cette course qui nous fait perpétuer le désastre écologique et humain.

**EMPÊCHONS LES AGRANDISSEMENTS DE ST ET SOITEC**

**5, 6 & 7 AVRIL 2024 À GRENOBLE ET DANS LE GRÉSIVAUDAN**

**MANIFESTATION, CONFÉRENCES & ACTIONS**

**NO PUÇARAN !**

**Collectif StopMicro**

[stopmicro@riseup.net](mailto:stopmicro@riseup.net)  
<https://stopmicro38.noblogs.org>  
Rejoignez-nous !

Texte rédigé à partir du tract d'appel aux actions d'avril.

## Pour que *Courant alternatif* continue, abonnez-vous !

Nous faisons souvent appel à de nouveaux abonnements et aux réabonnements. C'est, en quelque sorte, une routine pour permettre à *Courant alternatif* de paraître mensuellement, sans discontinuer, depuis quarante ans en pratiquant la rotation des tâches. Il nous semble que CA s'est amélioré ces dernières années, tant par le nombre des sujets traités et la qualité des articles que par le traitement de l'international. Aujourd'hui, l'appel que nous lançons est encore plus vital, dans la mesure où la diffusion militante et en librairie a évidemment subi une baisse importante liée aux différents confinements que nous avons subi. Outre un manque de rentrées financières, cela a entraîné une certaine difficulté à faire connaître la revue à des gens nouveaux ou à retoucher certaines personnes qui achetaient d'ordinaire épisodiquement CA. Nous pourrions concevoir un journal/revue uniquement en ligne ; seulement voilà, éditer une revue papier et s'autonomiser par rapport à internet et au virtuel fait partie de notre combat et de notre projet.

Pour repartir d'un bon pied, une seule solution, **S'ABONNER ET TROUVER DE NOUVEAUX LECTEURS ET LECTRICES**. Faites connaître *Courant Alternatif* autour de vous en nous demandant un ou deux numéros à offrir. Donnez nous une liste d'adresses à laquelle expédier un exemplaire gratuitement.

OCL c/o Egégore - BP 81213 51058 Reims cedex – [www.oclibertaire.lautre.net](http://www.oclibertaire.lautre.net)



# Où en est la lutte contre l'industrie de la croisière ?

*Au printemps dernier, le collectif Sémaphore organisait une action sur le port de Douarnenez afin de dénoncer l'arrivée de l'industrie de la croisière dans la cité Penn Sardin. A Marseille, quelques mois plus tôt, le collectif Stop Croisière menait une action médiatique sur l'eau afin de bloquer durant quelques heures l'accès au port au plus grand paquebot du monde, le Wonder of the Seas, depuis dépassé en envergure et en démesure par le Icon of the Seas. Ailleurs encore, au Havre, à Cherbourg, à Lorient, à la Ciotat, à Ajaccio, des collectifs se créent pour dénoncer l'impact global de cette industrie sur nos vies. À la veille d'une nouvelle saison touristique, essayons de faire le point sur l'état de cette mobilisation grandissante. Allons-nous vivre un printemps chaud sur les côtes dans ce domaine ?*

## La croisière en quelques chiffres

En 2023, la CLIA (Cruise Line International Association) estimait la croissance du nombre de passagers à 6% par rapport à 2019 (dernière année « normale » d'avant COVID) et tablait sur une valeur proche des 33% à l'horizon 2027. Autant dire que l'industrie se porte bien. Si la croisière de luxe sur des petites unités (200-300 places) reste un loisir de grands bourgeois, l'industrie de la croisière s'est adaptée au marché pour toucher dorénavant l'ensemble des classes d'âges, l'ensemble des budgets et même les familles. Les compagnies s'adaptent et les moyennes d'âges des clients diminuent. Les activités à bord se diversifient aussi, et ne sont plus étiquetées comme « activités de retraités ». Sur les derniers nés de la compagnie Royal Caribbean International, on



peut maintenant surfer sur une vague artificielle ou grimper sur un mur d'escalade de 17 mètres, le tout en passant de ports étapes en ports étapes, parfois même sans débarquer.

Par ailleurs, la course à la démesure continue, et les chantiers navals s'adaptent. Pour ne prendre l'exemple que des Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, fleuron historique de l'industrie navale française, le carnet de commande à l'horizon 2038 est bien rempli. Sur 15 projets de navires en commandes, 11 sont des navires de croisières, pour ne pas dire des immeubles flottants (le reste est pour l'armée...).

À ce propos, dans un article publié en décembre 2023 sur le site internet [statista.com](https://fr.statista.com/themes/3644/les-croisieres/), site spécialisé dans l'analyse des données économiques au niveau mondial, l'auteur indique que « Malgré ce regain de popularité, l'industrie des croisières est régulièrement pointée du doigt pour son impact sur l'environnement et sur les villes d'escale. »<sup>(1)</sup>

## L'accueil de ces navires en question, la croisière s'adapte !

Une fois mis en route, ces navires, quelle que soit leur taille, doivent vendre du loisir, du rêve. Là est leur business. Si les compagnies usent de nombreux subterfuges pour attirer les croisiéristes à bord, le principal loisir vendu par les compagnies reste le choix de la destination. Le slogan

de la compagnie du Ponant est d'ailleurs catégorique « Accéder par la mer aux trésors de la Terre ». Le rêve est bien là... Pour ne parler que de l'Europe, Barcelone comme Venise sont deux destinations prisées depuis longtemps, et les dégâts inhérents aux passages des bateaux commencent à être trop visibles. Il faut noyer un peu le poisson (et le polluer...) et là aussi les compagnies s'adaptent et cherchent de plus en plus de nouvelles destinations. Les filiales de luxe de ces multinationales, cherchent à ouvrir d'autres marchés en accédant, avec leurs petites unités, à des destinations « hors des sentiers battus ». Une croisière d'aventurier habillé en Hermès...

Ajouté à cela, des élus locaux et administrations portuaires déroulent bien souvent le tapis rouge aux compagnies, sous l'éternel prétexte fallacieux de bienfaits pour l'économie locale. Les habitants des localités touchées, quant à eux, n'ont de fait plus le choix que de s'adapter, et surtout de ne pas se plaindre. Entre pollutions atmosphériques, visuelles et sonores, auxquelles on ajoute les impacts sociaux inhérent à toute industrie du tourisme, les populations locales ont pourtant bien des raisons de ne pas la boucler.

## La lutte comme seule option

Durant la période creuse actuelle, différents collectifs ont enclenché ici et là des actions, afin de montrer les

1. <https://fr.statista.com/themes/3644/les-croisieres/>



désaccords profonds qui existent envers les politiques de développement de la croisière, et ce sur les différentes façades maritimes, alors que les actions étaient jusqu'ici réalisées principalement en pleine saison. Cette nouveauté aperiodique est notable et montre, s'il faut encore le prouver, l'envie de ne pas laisser ces nuisances s'imposer. Et cela augure évidemment de belles choses à venir pour les beaux jours et les premières escales. Si les collectifs bretons ne sont pas décidés à lâcher la dynamique positive de 2023 en termes de perturbations des escales touristiques, les normands de leurs côtés se sont fortement mobilisés cet hiver contre l'électrification des quais au Havre.

Pendant ce temps-là, en Méditerranée, les collectifs continuent de travailler pour rendre la lutte plus visible et créer des liens avec les autres villes touchées par ce fléau sur le bassin méditerranéen. Une coalition de collectifs a même été créée à l'échelle de l'Europe afin d'essayer de coordonner des actions communes et éviter l'isolement des plus petits collectifs dans leurs ports respectifs. Des liens ont aussi été créés avec des collectifs américains afin principalement de s'informer et se soutenir des deux côtés de l'Atlantique.

### **Détruire Goliath et son monde**

Comme toujours quand on s'attaque au cœur même du capitalisme, il faut reconnaître que nos chances de gagner sont minces. Mais dans la lutte contre l'industrie de la croi-

sière, malgré la démesure du camp d'en face, les militants peuvent néanmoins avoir un impact peu négligeable pour une prise de risques mesurée. Les actions médiatiques dans le Finistère, à Marseille ou à Barcelone ces dernières années l'ont bien démontré. Il y a en effet mille et une façon d'entraver une bonne escale d'un navire de croisières, que ce soit en mer, dans les ports, ou même à terre en perturbant les excursions, bloquant les axes routiers empruntés par les cars.

Toute action visant à casser l'image de rêve vendu par les compagnies à leurs clients est une petite victoire. Un client insatisfait pendant ses vacances est un client qui, nous l'espérons, rechignera à revenir, et ce, quelle que soit la classe sociale du croisiériste.

Cependant, pour mesurer un peu notre joie, on constate fréquemment du côté de l'opinion publique, comme du côté de certains militants anti-croisière, que les questions environnementales et de santé publique sont souvent les points centraux de la critique faite aux industriels du secteur. Les actions sont d'ailleurs souvent organisées par des mouvements ou collectifs dits « écolo ».

La critique sociale et politique est souvent secondaire, la question environnementale étant bien plus médiatique et concrète aux yeux d'un bon nombre de militants. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des membres d'EELV, d'Alternatiba ou d'autres organisations réformistes s'impliquer dans l'organisation de ces collectifs, apportant avec eux des moyens économiques et des mé-

thodes de travail très, pour ne pas dire trop, cadrées... Ce qui n'augure rien de positif dans une perspective de victoire contre le capitalisme et les croisières ! Si la question environnementale est évidemment primordiale dans cette lutte, il semble cependant utopique de mettre à mal cette industrie en ne se focalisant que sur ce volet. Rien ne sert de répéter que le capitalisme n'a que faire de l'environnement et trouvera toujours une manière ou une autre pour s'adapter et faire du fric sur notre dos, même s'il faut en passer par on ne sait quelle transition écologique de la croisière. Le capitalisme vert reste du capitalisme, qu'il faut donc détruire. Une utopique croisière verte exploite tout autant les prolos et leur environnement... Faire flancher une telle industrie passe avant tout par une critique globale de cette dernière sur des dimensions de classe. De même, les actions directes menées sur le terrain doivent l'être contre son économie, et non pour faire de la com'.

Malgré ces quelques critiques sur cette mobilisation en cours de construction, il est fort réjouissant de voir la mayonnaise prendre. Nous verrons dans les mois prochains si cette lutte prend une nouvelle dimension. Et bien sûr, nous espérons toutes que les actions de terrain à venir feront un peu vaciller les armateurs et industriels, afin qu'il réfléchissent à deux fois à l'avenir avant de commander la construction d'un navire à plus d'un milliard de dollars.<sup>(2)</sup>

**A. Février 2024**

2. <https://sbcnews.fr/combien-coute-un-bateau-de-croisiere/>



# VERTEMENT ÉCOLO

*Nous aurions bien aimé vous parler nature, chasseurs et élections mais nous n'avons pas pu résister à l'appel de cette industrie lourde que le monde entier nous envie : le nucléaire.*

## **Nucléaire civil et militaires, l'amour est dans la cuve !**

CA de mars 2023 abordait la question du nucléaire en France avec entre autres le projet de fusion de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire, 500 salariés de droit public) et de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, 1700 salariés de droit privé) projet voulu par Macron. Celui-ci avait imposé cette idée lors d'un conseil de politique nucléaire à l'Élysée, tenu à huis clos, en février 2023.

EDF, la majorité et toutes les droites avaient applaudi car lancer au plus vite et sans contestation la construction des EPR2, des SMR (Small Modular Reactor, ces projets disruptifs portés par des start-upers aux dents longues) et prolonger l'activité de nos (très) vieilles centrales nucléaires était des priorités politiques, énergétiques et économiques et patriotiques exaltantes.

Le projet de loi a été adopté le 13 février par le Sénat malgré l'opposition de l'intersyndicale des personnels de l'IRSN qui dénonce une loi qui « déstabilisera durablement le système de gouvernance des risques nucléaires ». La fusion devra être effective le premier janvier 2025. Le nouvel organisme prendrait le nom d'Autorité Indépendante de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (AISNR).

Pourquoi tant de hâte ? C'est qu'avec la loi d'accélération du nucléaire le temps est compté. Lorsqu'on fusionne deux organismes avec des activités, des projets, des cultures et des statuts différents il se produit un vaste bordel qui fait régresser la nouvelle organisation au lieu de l'améliorer. C'est un classique de la sociologie des organisations.

Pour réduire cette « période transitoire, par nature délicate [qui] ne saurait être concomitante avec la phase opérationnelle des nouveaux programmes attendus... » il fallait que tout soit bouclé au plus vite ce « qui ouvre pour une éventuelle réorganisation, une fenêtre d'opportunité relativement étroite sans doute d'ici fin 2024. »<sup>[1]</sup>

Si l'on traduit le jargon parlementaire, pour que tout se passe le moins mal possible pour l'État-EDF il faut que tout soit verrouillé avant la fin de l'année afin que les projets puissent s'engager. Un cadre « fluidifié » avec un interlocuteur unique, l'ASN++, des procédures simplifiées et des délais raccourcis sans contrôle ni contestation possible en interne, voilà le projet. Il faudra quand même expliquer comment EDF et ses prestataires pourront avoir un interlocuteur unique quant une partie des salariés passera sous la coupe du

CEA et du ministère des Armées...<sup>[2]</sup>

Comme EDF avait déjà anticipé la fabrication de pièces vitales pour l'EPR2 de Penly avant la fin du débat public (octobre 2022-février 2023), avant le vote de la loi de relance du nucléaire et sans en informer l'ASN, fallait sécuriser la manip. Un coup d'ASAP et vogue le Titanic de la sûreté nucléaire, tout est simplissime en Nucléocratie.

Il y a bien quelques grumeaux dans le potage. Ainsi, plus de la moitié des effectifs du service de l'IRSN chargé de « prévenir les actes de malveillance et de terrorisme dans le nucléaire civil. » ont démissionné de leur poste après avoir appris que la réforme allait les mettre directement « à la disposition du ministère des Armées »<sup>[3]</sup>.

C'est sûr qu'avec des généraux et le secret-défense, l'information et la protection des populations seront dans de bonnes mains d'autant que les futurs avis de l'IRSN ne seront plus publiés en temps réel mais plusieurs semaines, mois, années (?) après leur réalisation...

On constate par ailleurs qu'une épidémie kaki et militariste gagne le nucléaire dit civil.

À Cadarache (pas d'activités militaires), un général remplace l'ingénieur civil à sa tête. Idem à Saclay. En 2021, « EDF a confié à... l'amiral Jean Casabianca, l'inspection générale de la sûreté de ses sites nucléaires. »<sup>[4]</sup> Idem chez Ourano (ex Areva). La « délégation interministérielle du renouveau du nucléaire (cad les EPR2) » « est dirigé par l'ingénieur de l'armement cinq étoiles Joël Barre » et le superviseur des chantiers des nouveaux EPR est Hervé Guillou, ex-patron de Naval Group, la société nationale qui construit les navires de la Marine Nationale.

Et, lors du conseil de politique nucléaire du 3 février 2024, les décisions ont été prises sur la base d'un rapport rédigé par un « civil qui a longtemps dirigé le département des applications militaires du CEA. », un mec fiable, quoi.

Le tableau ne serait pas parfait si on oubliait que l'actuel ministre de l'Économie vient de récupérer dans son portefeuille l'ensemble de la politique énergétique dont le nucléaire. Fini le ministère de la « transition énergétique ». Bonjour au nucléaire piloté par l'administration du Trésor dont on connaît l'humanisme discret appris à l'ENA.

Ces deux éléments montrent bien la volonté étatique de mettre sous le boisseau toute contestation interne (en attendant d'écraser celle externe ?) et de contrôler l'ensemble du secteur nucléaire sans même faire semblant de jouer la carte de la fiction démocratique.

En ce début de 21ème siècle on assiste au retour en force (désespéré ?) de l'État-EDF et de l'État-CEA des années 1950-1990, pour tenter d'imposer une fois de plus dans l'opacité un programme nucléaire gigantesque mais

totallement branlant (au plan financier, économique, technique et énergétique) aux cochons de citoyens. Citoyens que l'on tente d'apeurer, d'insécuriser, de réprimer et de tétaniser en permanence face à ce qui se met en place.

Cette dérive autoritaire menée par des micro-milieus sociaux élitistes marqués par un entre-soi techno-bureaucratique montre bien que l'État c'est eux ! Et qu'ils sont nos pires ennemis...

## **NuScale Power est à poil !**

Il s'agit de la société étatsunienne phare dans les SMR (Small Modular Reactors). Cette start-up conquérante vante ses formidables réalisations qui n'ont pas dépassé le stade des études théoriques. Les deux seuls SMR fonctionnant actuellement sont des démonstrateurs bien loin, un en Russie, l'autre en Chine. Elle occupe, avec un storytelling plutôt efficace, l'espace médiatique et financier du business des SMR gavés aux fonds publics (600 M de \$ depuis 2014 et 1,5 milliard pour son projet Utah rien que pour NuScale).

Malheureusement dans sa course effrénée à la recherche de capitaux elle a poussé ses pions « ... aux limites du mensonge pour accaparer les financements (la société fait l'objet d'un enquête après qu'un rapport de vente à découvert ait allégué qu'elle avait vendu 24 réacteurs à un 'faux client' (une entreprise de cryptomonnaies)<sup>[5]</sup> bien incapable de les financer ».

De plus, afin de dissimuler les coûts réels de fonctionnement de son hypothétique SMR, NuScale a omis dans ses projets, les « ... structures de confinement étanches et systèmes de sécurité de secours... fiables. [le projet] ne disposait également que d'une seule salle de contrôle pour 12 unités de réacteur [produisant chacun 60 mégawatts d'électricité] ». La Commission US de réglementation nucléaire (NRC) exigeait elle, une salle de contrôle pour 2 réacteurs. Elle a aussi tenté de « ... contourner les réglementations de sécurité critiques, notamment les exigences relatives aux plans d'intervention d'urgence hors site pour protéger les communautés voisines. »

Un malheur ne venant jamais seul, son action a dévissé de plus de 33 % début 2024, après qu'elle ait été obligée d'abandonner son projet phare, celui de l'Utah Association of Municipal Power Systems « passé de 3,6 milliards de dollars pour 720 mégawatts en 2020 à 9,3 milliards de dollars pour 462 MW en 2022. » ce qui a provoqué le départ de nombreuses municipalités de l'Utah attirées par cette fumeuse énergie « décarbonée » à bas prix, mais passée de 58 à 89 £ le kWh en une année.<sup>[6]</sup>

## **SMR à la française**

Le SMR semble être en France le Graal des nucléocrates, privés ou étatiques. Un milliard

# VERTEMENT ÉCOLO

d'€ a été attribué à la recherche sur ceux-ci dans le cadre du plan France 2030. Cela fait saliver et plusieurs projets qui ont pour caractéristique commune leur stade embryonnaire (malgré le blabla qui entoure leurs « avancées ») se tirent la bourre.

Le moins mal parti est NuWard. Regroupant TechnicAtome, le CEA, Naval Group et EDF. Le projet est basé sur « deux unités de 170 MW couplées et pilotées par une unique salle de commande » et s'appuie « sur le retour d'expérience du projet de propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque Barracuda ». Il s'agit donc de réacteurs classiques à eau légère. 170 millions d'€ supplémentaires lui ont été attribués pour la recherche dans le cadre du plan de relance 2020.

Les autres projets, « dits de 4ème génération, caractérisés par des liquides de refroidissement alternatifs (métal liquide, gaz, sels fondus) »<sup>[7]</sup> sont portés par des start-ups qui espèrent devenir des « licornes » capitalistes<sup>[8]</sup>.

Hexana, Stellaria (toutes deux issues du CEA), Jimmy Energy, Naarea, Transmutex, Renaissance Fusion, mais aussi Newcleo, Calogena, Otrera Nuclear Energy, Blue Capsule prétendent vendre du super-innovant, du rapide et de l'efficace.

En réalité c'est très, très oldschool car les technologies rappellent furieusement les sur-régénérateurs Phénix (arrêté), Super Phenix (abandonné suite à divers accidents) et Astrid (programme arrêté par Macron).

Et un léger doute nous taraude quand on apprend, que comme Super Phénix, ils vont diminuer les quantités de déchets radioactifs en consommant du plutonium.

Déjà il y a un premier petit problème. Sur le papier, selon de savants calculs « il est avancé que le projet français permettrait de bénéficier d'une électricité tarifée à 120 euros/kWh, bien trop chère donc... »

À ce petit rien s'ajoute tout le reste, comme le montre bien Bernard Laponche qui analyse et critique les récent propos du directeur de l'ASN de janvier 2024<sup>[9]</sup>

Les SMR doivent être soumis aux mêmes règles que les réacteurs classiques pour les « enjeux de sûreté, de sécurité et de non-prolifération... » même si certains SMR innovants « présentent des caractéristiques intrinsèques de sûreté potentiellement prometteuses ».

Lesquelles ? La sécurité dite « passive ». Or, « Parler de sûreté passive peut être rassurant pour le public, mais d'un point de vue technologique ou de probabilités, il n'y a pas d'avantage en soi à la sûreté passive par rapport à la sûreté active, précise Renaud Crasous, le président de Nuward... »<sup>[10]</sup> Si c'est eux qui le disent...

« L'utilisation de SMR en France ne présenterait pas grand intérêt pour la production d'électricité au vu de l'importance du parc ac-

tuel des centrales d'EDF et des projets annoncés. » Pour EDF l'espoir c'est l'exportation avec tous les risques de prolifération nucléaire mondiale ET le marché intérieur car les « SMR pourraient être très utiles pour la production de chaleur ou de vapeur pour les industries de process (industrie papetière, agroalimentaire, chimique, etc.) » Problème : « Il faudrait alors implanter le réacteur SMR très près de l'installation industrielle ou même, d'après l'ASN, à l'intérieur de cette installation. » Cela rendrait ces installations intrinsèquement doublement dangereuses car « on ne peut pas admettre la présence d'une installation nucléaire de base, contenant des matières hautement radioactives au sein d'une installation industrielle classique, de type ICPE dans laquelle une situation accidentelle grave (AZF, Lubrizol) pourrait endommager l'unité SMR et transformer l'accident en catastrophe. »

Pour être rentable, la filière SMR doit être industrialisée, standardisée et produire beaucoup. Il faut des centaines de clients privés, dispersés sur tout le territoire. Or « l'ASN et l'IRSN portent une très grande attention aux « agressions extérieures » d'origine naturelle ou malveillante. Que deviennent ces préoccupations... sur des emplacements... dont l'emplacement a été choisi hors de toute préoccupation de sûreté et sécurité nucléaires ? »

Les réacteurs dits innovants posent eux des tas de problèmes encore inconnus. Quel sera leur comportement en conditions normales, ou en cas d'accident ?

Il n'existe aucune information sérieuse sur les coûts réels de cette future filière qu'il s'agisse de la conception, de la construction, l'exploitation (ils seront déjà plus gourmands en main-d'œuvre que les centrales classiques), des combustibles (fabrication et retraitement), comme du démantèlement et de la gestion des déchets.

C'est simple, avec les SMR on retourne à l'âge d'or de la nucléocratie française où toutes ces questions avaient été planquées et niées.

Dernier élément inquiétant : l'apparition de nouveaux acteurs privés « très ambitieux, qui veulent que ça aille vite », au point d'inquiéter l'ASN. « Nous avons devant nous des vendeurs, qui n'ont pas toujours la maturité technologique suffisante et qui ne voient pas le sujet de manière globale, expliquait-il. Nos interlocuteurs n'ont en tête que très rarement ce qui est lié au cycle du combustible : souvent, ils nous présentent des projets avec des combustibles qui n'existent même pas, qui sont à un niveau d'enrichissement extrêmement élevé et pourraient poser problème en matière de prolifération. Et ils ne se préoccupent pas des déchets. » (Cf note 10)

La finalement très vieille Start-up Nation présidentielle renoue sans complexe avec les principaux éléments du très vieux crétinisme

criminel originel du programme nucléaire français des années 70. Ils en reprennent tous les éléments en accéléré pour mettre en place un système aussi - voire plus - dangereux qui s'ajoutera aux dangers de l'actuel. Cela en s'appuyant sur l'irresponsabilité, la cupidité, l'arrogance du nouveau capitalisme des start-upers qui avec leurs barbes bien taillées, leurs pantalons et liquettes près du corps, n'ont qu'une devise « prend l'oseille et tire-toi ».

## En passant

Depuis samedi 17 février, un important incendie ravage le dépôt de la Snam (Société nouvelle d'affinage des métaux) spécialisé dans le recyclage des batteries au lithium à Viviez, près de Decazeville (Aveyron). 900 tonnes de batteries brûlent, explosent et répandent des fumées hautement toxiques aux alentours.

Il risque de durer un bon moment, malgré les discours se voulant rassurant assurances des officiels. Or, depuis l'incendie il y a un an, à Grand-Couronne d'un site de batteries de Bolloré Logistics, ces discours lénifiants sont loin de rassurer les riverains.<sup>[11]</sup>

## Freux et Eugene the Jeep

- 1 - Belle « Fenêtre d'opportunité » pour le futoir nucléaire. J-L P. Le Canard Enchaîné du 09/08/2023. Il s'agit d'une citation du rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques sur la sûreté nucléaire.
- 2 - L'écoute de « Quelle gouvernance pour la sûreté nucléaire française ? » dans l'émission « Le téléphone sonne » du vendredi 16 février (France Inter) est très instructive.
- 3 - Désertion dans le nucléaire. Hervé Liffra. Le Canard Enchaîné du 07/02/2024
- 4 - L'OPA des militaires. Le Canard Enchaîné du 01/03/2023
- 5 - La Course aux SMR. homonuclearus.fr du 27/04/2021. Lire aussi : NuScale Power (\$SMR): A Fake Customer and a Major Contract in Peril Cast Doubt on NuScale's viability. Iceberg Research du 19/10/2023
- 6 - Coalition's nuclear SMR poster boy cancels flagship project due to soaring costs. Renew Economy du 17/02/2024. Voir aussi : « Décryptage : le projet SMR de Nuscale dans l'Idaho annulé », article hilarant de la SFEN secte nucléaire biberonnée par EDF et Ourano.
- 7 - Le petit réacteur atomique SMR fait rêver les nucléaristes. Émilie Massemin. Reporterre du 04/05/2021
- 8 - Dans la novlangue disruptive-entrepreneuriale, ce sont des start-up dépassant les 1 milliard de \$ de capitalisation et non cotées en bourse. C'est la version financiarisée de la fable de la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf.
- 9 - Le dangereux engouement pour les SMR. Bernard Laponche. Global Chance. 15/02/2024
- 10 - Nucléaire : avec les projets de petits réacteurs innovants, de nouveaux défis pour la sûreté. Perrine Mouterde. Le Monde du 07-02-2024
- 11 - Incendie d'une usine de batteries : l'impossible retour à la vie normale des riverains. Reporterre du 16/02/2024

# A la SNCF, ça déraile sec !

**Un incident, survenu dans la nuit du 19 au 20 janvier 2024 par grand froid, a fait parler de la ligne ferroviaire Paris-Clermont : alors que ce trajet est censé durer trois heures, la panne d'une locomotive a laissé 700 voyageurs sans eau, électricité ni chauffage pendant onze heures. Un « cauchemar » qui, largement relayé par les réseaux sociaux et les médias, a conduit le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu à convoquer le PDG de la SNCF Jean-Pierre Farandou pour lui demander un « plan de mesures concrètes et immédiates »... dans les quinze jours. Il peut toujours rêver.**

« La ligne SNCF Paris - Clermont-Ferrand est-elle vraiment la pire de France ? », interrogeait 20 minutes le 24 janvier dernier. Cette ligne fréquentée par près de 2 millions de voyageurs faisait déjà partie, en 2011, des 12 « lignes malades, saturées ou à problèmes » répertoriées par la SNCF elle-même ; en 2023, elle y a dénombré 121 retards supérieurs à une heure, 33 supérieurs à deux heures et 38 suppressions de train.

De plus, le dernier incident spectaculaire en date sur ce trajet n'a pas battu son record, établi en 2019, où un train avait mis quatorze heures pour l'effectuer. En revanche, ce qui a changé – au niveau national, et non plus seulement local –, c'est que les retards ont perdu leur caractère exceptionnel aux yeux de tout le monde. Ainsi Frédéric Aguilera, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge des transports, avoue : « Aujourd'hui le matériel est tellement pourri que c'est le bordel. » Et la directrice générale d'Intercités renchérit : « Le matériel est tellement à bout de souffle que tous les jours on fait le pari que ça va tenir <sup>[1]</sup>. » Et le porte-parole de la SNCF admet : « Il y a tellement de sous-investissements qui n'ont pas été faits pendant des années qu'on en paie le prix à un moment donné. »

## La route plutôt que le rail : un principe... SNCF !

Selon le collectif « Les usagers du train Clermont-Paris », les pannes matérielles à répétition sur ce tronçon sont dues à « la vétusté des infrastructures ferroviaires » et à « la défaillance des équipements », les rames étant âgées de plus de quarante ans et les locomotives de plus de trente ans. Mais on peut tirer le même bilan d'autres lignes puisque, toujours selon le porte-parole de la SNCF, la liaison Paris-Clermont n'occupe en fait que la troisième place des « lignes galères » françaises. En première position, il y a Bordeaux-Marseille, avec 26,6 % de trains arrivés en retard à destination l'an dernier ; puis on trouve Lyon-Nantes, avec 21 %

de retards. Et, après Paris-Clermont, il cite Paris-Limoges-Toulouse (voir l'article suivant).

Mais à quoi donc tient ce déclin de la « qualité SNCF » – et en particulier des lignes Intercités ? Avant tout à la réorganisation progressive par la SNCF de ses services « grandes lignes » autour du seul TGV. Avant l'apparition de ce « train à grande vitesse », les lignes Intercités formaient l'ossature du réseau ferroviaire, et elles ont été un important outil d'aménagement du territoire en connectant les populations des métropoles et celles des villes moyennes <sup>[2]</sup>. Leur disparition au profit de parcours plus coûteux qui effacent les gares en n'y arrêtant plus les trains renforce à l'inverse sans cesse la ségrégation territoriale.

De plus, la SNCF a organisé sa propre mise en concurrence, en proposant désormais des services de voiture à domicile, de covoiturage, d'autocars réguliers, etc. En diluant l'activité ferroviaire dans une offre plus globale de « mobilité », elle a aligné sa politique sur le consensus « La route plutôt que le rail » en vogue dans les milieux dirigeants.

Le 15 février 2018, Jean-Cyril Spinetta, ex-PDG d'Air France, a remis à Edouard Philippe, alors Premier ministre, un rapport sur l'avenir du transport ferroviaire <sup>[3]</sup>. Il y recommandait entre autres : le recentrage du transport ferroviaire sur les dessertes de TGV entre les principales métropoles françaises ; la modernisation « des trains du quotidien en zones urbaines et périurbaines » ; l'examen du maintien des petites lignes au regard de leur coût ; un nouveau statut pour la SNCF – le précédent datant de... 2014 ; la disparition progressive du statut « cheminots », avec des plans de départ volontaire pendant deux ans.

Les préconisations de ce rapport n'avaient rien pour surprendre : elles s'inspiraient des « recettes » précédemment appliquées à d'autres entreprises publiques – de France Télécom à



EDF en passant par La Poste. Le gouvernement les a immédiatement reprises à son compte, et il a annoncé l'ouverture d'une période de concertation avec les syndicats en vue de leur mise en œuvre. La SNCF est devenue une société anonyme ; les lignes ferroviaires, voire la gestion du réseau, ont été ouvertes à la concurrence ; la fin du statut « cheminots » a été programmée, ainsi que la suppression des dessertes jugées non rentables <sup>[4]</sup>...

## Privatisation à l'anglaise ou libéralisation à la française, les mêmes désagréments pour les usagers

Des années Thatcher aux années Blair, le Royaume-Uni a donné l'exemple en matière de privatisation et de libéralisation des services publics. Eau, rail, télécommunications, gaz et électricité, poste, transports urbains, prisons... tout y est passé, hormis le service public national de la santé, le NHS.

Dès les années 1990, l'ancien service public British Rail a ainsi été sectionné en morceaux qui ont été vendus ; le réseau ferroviaire et la gestion des lignes ont été dissociés, et la gestion des lignes elle-même a été répartie en plusieurs concessions régionales ; la flotte des trains a été confiée à des entreprises séparées, qui les

1. « Train Clermont-Paris : "On ne peut pas couper l'Auvergne de Paris aussi longtemps", l'attente de mesures concrètes », FR3 Auvergne, 24 janvier 2024.

2. « Quand l'Etat français sabote le train », de Vincent Doumayrou, Le Monde diplomatique, juin 2016.

3. « Réforme de la SNCF : les suites du rapport Spinetta », site Vie publique, 26 février 2018.

4. « Démantèlement de la SNCF : avec 30 ans de retard, Macron va-t-il répéter les mêmes erreurs que les Britanniques ? », d'Olivier Petitjean, sur Basta !, 20 février 2018.

louent au prix fort aux opérateurs des lignes, assurant à leurs actionnaires des millions de profits garantis d'année en année...

Mais la privatisation du réseau ferroviaire britannique a rapidement dégénéré : les problèmes de coordination et de perte d'expertise ont entraîné de nombreux incidents – jusqu'à la catastrophe ferroviaire de Hatfield qui, en 2000, a coûté la vie à quatre personnes. Le gouvernement s'est trouvé contraint de renationaliser le réseau dès 2002, et il n'a jamais tenté de le reprivatiser.

Les faillites et les scandales à répétition ne se sont pas arrêtés là, car ils ont également concerné la gestion des lignes elles-mêmes. En effet, quoique les prix du train au Royaume-Uni soient parmi les plus élevés d'Europe (d'après le ministère britannique des Transports, ils ont augmenté de plus de 23 % depuis la privatisation en valeur réelle, donc compte tenu de l'inflation), la qualité du service ferroviaire y est aussi mauvaise que celle du service assuré en France par la SNCF : retard et annulation de trains, wagons bondés et délabrés... Aussi, dans un sondage de 2017 réalisé pour la campagne « We Own It » (« Ça nous appartient »), qui pousse à la renationalisation ou à la remunicipalisation des services publics au Royaume-Uni, 76 % des Britanniques interrogés se déclaraient favorables à un retour sous contrôle public du système ferroviaire dans son ensemble.

En France, les dirigeants n'ont pas opté pour une privatisation tous azimuts des anciens monopoles publics, mais pour leur transformation. Air France, France Télécom, EDF-GDF, La Poste, SNCF, etc., sont devenues des entreprises commerciales placées sous un contrôle plus ou moins dilué de

l'Etat, et qui ont tiré profit à la fois de leur situation de rente en France et de la protection gouvernementale pour s'étendre à l'étranger, y compris en acquérant des services privatisés par d'autres pays.

La loi pour un nouveau pacte ferroviaire votée en juin 2018 a ainsi permis l'« assainissement financier » du Groupe SNCF : l'Etat a repris sa dette à hauteur de 35 milliards d'euros « afin d'augmenter ses capacités d'investissement dans la modernisation et la rénovation du réseau ferroviaire ». Cette loi a organisé l'ouverture à la concurrence progressive et différenciée, la fin du recrutement au statut [5] et la négociation d'un « nouveau contrat social » (sic !). Depuis 2020, la SNCF est composée d'une holding et de cinq sociétés anonymes : SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Rail Logistics Europe et SNCF Voyageurs. Cette dernière gère l'ensemble des activités de transport de voyageurs de la SNCF, dont les Ouigo (voir l'encadré). La SNCF forme quant à elle, avec les sociétés Keolis et Geodis, le Groupe SNCF. L'Etat est l'unique actionnaire de la SNCF, dont le capital est inaccessible ; et il est aussi, depuis 2010, l'autorité organisatrice desdits « trains d'équilibre du territoire » (TET) que sont les Intercités.

Pour en revenir à la ligne Paris-Clermont, l'Etat a lancé un programme de modernisation la concernant, avec des travaux sur le réseau financé à hauteur de 1 milliard d'euros et avec l'arrivée de nouveaux trains, baptisés « Oxygène », dont la livraison et la mise en service sont prévues pour 2026. On signale cependant d'ores et déjà de gros retards dans la production de ces trains et dans l'exploitation de cette ligne...

Enfin, comme une grande partie de

l'investissement pour la « régénération globale du réseau » doit être alimentée par les bénéfices de SNCF Voyageurs, et que la SNCF doit augmenter sa contribution dans les quatre prochaines années, elle se trouve confrontée à des injonctions contradictoires. Rien que pour 2024, l'Etat exige d'elle un investissement de l'ordre de 1,7 milliard d'euros, soit 70 % de ses bénéfices en 2022 [6]. La SNCF va donc tout à la fois devoir faire rouler plus de trains avec moins de moyens ; maintenir les tarifs des Intercités ; assurer (contrairement à ses concurrents) une partie plus importante de l'investissement dans le réseau tout en assumant les dysfonctionnements qui relèvent de l'Etat. Dans le même temps, celui-ci n'a toujours pas précisé comment sera financé le fameux plan à « 100 milliards d'euros » pour le ferroviaire d'ici 2040 que l'ex-Première ministre Elisabeth Borne a annoncé le 24 février 2023.

Le 14 janvier 2024, la députée LFI Clémentine Autain a étourdissement attribué, sur son compte Twitter, le retard d'un train dans lequel elle se trouvait à la « privatisation » de la SNCF. Immédiatement raillée pour sa bévue, elle a rectifié le tir en déclarant que, certes, la SNCF n'était pas privatisée, mais que « l'ouverture à la concurrence et la libéralisation conduis[ai]ent à une détérioration du trafic », et que la SNCF était « obligée de se préparer à la rentabilité parce qu'elle s'ouv[r]ait à la concurrence ».

M'est avis que nos déplacements n'en sortiront guère améliorés...

Vanina

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous » n'est pas un mensonge marketing. En effet, constatant comme nous que le progrès n'est pas partagé par tous, et donc qu'il ne vaut rien, la SNCF a réinventé avec son « offre low cost » la 3e classe qui avait été supprimée en France en 1956. En 2013, elle nous a ainsi régallés de ses célèbres Ouigo...

Mais les Ouigo se distinguent de la 3e classe d'antan : ces trains ont presque tous comme particularité d'arriver à, ou de partir d'une gare difficilement accessible. Par exemple, on vous embarque à Marne-la-Vallée-Chessy, soit à quarante-cinq minutes de Paris quand les transports en commun marchent bien ou qu'il n'y a pas d'embouteillage – des scénarios fort improbables –, ce qui vous coûte 5 euros par personne. Ou alors on vous débarque à la gare Saint-Exupéry, et il vous faut une petite heure et environ 10 euros par personne pour vous rendre à Lyon avec les transports en commun. Il existe aussi quelques Ouigo Paris-Lyon au départ de Paris et à destination de Lyon ; mais s'ils sont un peu en dessous du TGV pour leur tarif, leur vitesse est pleinement Ouigo, elle : comptez 5 heures...

Dans les voitures 3e classe d'antan, les conditions de transport étaient très inconfortables, mais au moins on partait du même endroit que « les autres » et on mettait le même temps qu'eux et elles pour parvenir à destination.

5. Le régime spécial de retraite a été abandonné le 1er janvier 2021 : les cheminots embauchés après cette date n'en bénéficient plus. La direction de la SNCF explique que la suppression ponctuelle de trains au quotidien est due à un manque de conducteurs, car nombre d'entre eux sont partis à la retraite.

6. Initialement, cette part était fixée à 60 %.



# Voyagez en train...

## Mais « Tenez-vous informés » !

Certes, sur le réseau « non-TGV », on trouve tout comme sur les lignes TGV un-e « commandant de bord », un-e « barista » et un-e « agent de propreté », mais la comparaison entre la « qualité du service » proposée par la SNCF en général et par exemple celle qu'offre Air France s'arrête bien là. Les Intercités sont ainsi à l'abandon, en particulier leurs voitures-compagniments, qui souvent ne sont pas chauffées ou climatisées, et leurs W.-C., où l'eau, le savon et le PQ viennent souvent à manquer. Lorsque vous « bénéficiez » d'une carte de réduction et que vous voyagez dans un de ces trains, vous vous demandez forcément, à un moment ou un autre, si c'est elle qui vous vaut d'être aussi fréquemment placé-e dans les pires compartiments.

Mais la dégradation du « service » SNCF est plus visible encore concernant les voies ferrées. Leur absence d'entretien provoque ainsi nombre d'incendies en été. Et puis il y a les multiples « problèmes de signalisation », et autres « perturbations possibles... en raison de travaux sur la voie », qui vous vaudront d'arriver à destination avec plus ou moins de retard – surtout si vous avez une correspondance, car entre un TER et un Intercités celle-ci n'est pas automatiquement assurée.

### **Le piège de l'info « en temps réel »**

Avant d'être monté-e « à bord » de ce TER ou de cet Intercités, vous aurez peut-être la joie d'être bombardé-e de SMS du type : « Le retard de votre train est maintenant estimé à... » Il n'est pas rare d'en recevoir cinq ou six à la suite, le « retard estimé » devenant un véritable accordéon sur lequel la SNCF joue sa partition de « grande communicante » à peu de frais.

En revanche quand, en consultant l'heure la nuit sur votre téléphone, vous y découvrez que votre train prévu dans la matinée a été supprimé, la compagnie « oublie » de vous indiquer les moyens de surmonter ce « désagrément » – que ce soit pour prendre un autre train ou pour vous faire rembourser votre billet.

## SNCF : UN EXERCICE DE SIMULATION SÈME LA PANIQUE ...

**TOUS LES TRAINS  
SERONT À L'HEURE !**



Les retards et les suppressions de train sont devenus d'une si grande banalité que cela lui paraît peut-être une perte de temps de les évoquer ? Je peux pour ma part témoigner que, sur 10 trains pris récemment, deux ont circulé « normalement » : partis à l'heure et arrivés de même, incroyable ! Gardez à l'esprit un tel score, et vous aurez l'impression de vous en tirer à bon compte si, en accédant à un quai, vous recevez sur votre téléphone – encore lui – l'information suivante : « Votre train YZ pourrait être impacté par des travaux sur les voies. De ce fait, nous anticipons un allongement de temps de parcours estimé entre 5 et 15 minutes. » Si peu ? Bagatelle !

Mais d'autres messages sont beaucoup moins plaisants, quand ils vous apprennent peu avant le début de votre voyage : « Votre train XX est supprimé suite Défaillance de matériel » – variantes : « en raison de l'indisponibilité d'un matériel », « en raison d'un incident survenu lors de travaux en gare », ou mes préférés : « en raison de Conditions de départ non réunies » et « pour Réutilisation de matériel » (?).

Une « ALERTE liO Train SNCF » suivie de l'injonction « Tenez-vous informés » vous met au garde-à-vous devant votre téléphone – toujours

lui – tandis que des pensées contradictoires vous agitent : « Je reste à faire le pied de grue devant le panneau d'affichage ou je vais boire un café ? Je filerais bien au bistro, mais si le train rattrapait un peu de son retard, et que du coup je le loupais ? » Parce que, si par bonheur c'était le cas... eh bien ce serait pour votre malheur : non seulement vous auriez loupé votre voyage, mais vous n'auriez droit à aucun dédommagement.

### **Quand l'exceptionnel devient de l'ordinaire**

Mais consolez-vous : sur cette question du dédommagement, de toute façon, il est fort probable que vous n'aurez droit à rien... si vous vous êtes comporté-e comme un gagne-petit en achetant quelque billet « pas cher ».

Déjà, vous pourrez vous estimer heureux si la SNCF vous donne comme indication, en vous annonçant la suppression de votre train, qu'il vous faudra passer par votre « canal de vente habituel » (traduction : sur internet ou aux guichets) pour demander un dédommagement. Autrement, vous devrez aller à la pêche aux infos sur les forums d'internet pour savoir comment procéder afin de l'obtenir.

Ensuite, il vous faudra avoir quelques loisirs pour vous consacrer au remplissage du formulaire G30 (soit la « Garantie 30 Min »), car vous devrez passer par « TOUTOUI, le chatbot chargé de vous aider à déposer et suivre votre demande ou de vous orienter vers le bon service », et, sauf à vouloir recommencer plusieurs fois l'opération de zéro, vous aurez intérêt à vous être préalablement muni-e de TOUS les numéros de votre dossier. Votre dédommagement n'étant pas proposé « spontanément » par la SNCF, le document n'est bien sûr pas prérempli ; et par ailleurs la dissociation des sociétés TER et Intercités implique que vous présentiez autant de dossiers que votre billet comprend de portions de trajet.

Enfin, si vous avez réussi à envoyer votre demande, ne vous croyez pas au bout de vos peines.

Certes, « normalement » vous allez recevoir un accusé de réception, mais précisant : « En raison d'un flux important, le délai de traitement des réclamations risque d'être rallongé. Toutes nos équipes sont mobilisées pour vous répondre au plus vite. » Variante éventuelle : « Le temps de traitement de votre demande G30 peut être momentanément allongé du fait de difficultés techniques. » Toutefois la SNCF vous remerciera « par avance de [v]otre compréhension » – car nous n'avons aucune raison de nous comporter autrement à son égard, bien sûr... et nous ne pourrions de toute façon le faire, en



l'absence d'un interlocuteur.

Quelques jours après, vous recevrez peut-être aussi : « Nous souhaitons vous informer que nous sommes toujours en cours de traitement de votre demande. »

Egalement possible – et surtout fréquent : « A la suite du retard subi au cours de votre voyage, vous nous avez adressé votre billet pour demander une compensation financière. Avant toute chose, nous souhaitons vous faire part des regrets de SNCF Voyageurs pour ce retard et les désagréments qu'il a pu vous causer. Après analyse de votre dossier, nous ne pouvons cependant répondre de manière positive à votre attente. Le montant de la compensation calculé étant inférieur à 4 euros. » En effet, sachez-le, la SNCF ne rembourse pas les personnes qui n'ont pas payé... assez cher. C'est dans ses CGV (conditions générales de vente), écrit en corps 4 je suppose, et la loupe n'est pas fournie.

Ou alors tombera ce genre de verdict en chinois : « Je ne peux malheureusement pas répondre favorablement à votre demande. Le jour de votre voyage, le report sur un autre train a été possible pour pallier l'absence de votre train. Le voyage ayant été effectué, le remboursement n'est pas possible. » Là, les bras vous tomberont aussi parce que vous vous souviendrez soudain de ce qui s'est passé ce jour-là : pour arriver à prendre un train deux heures AVANT celui que vous aviez choisi, vous avez été obligé-e de faire une demi-heure de queue à l'extérieur de la gare, en plein hiver, afin d'accéder aux guichets – au risque donc de louper ce nouveau train que vous n'aviez pas choisi de prendre ; puis vous avez dû racheter en catastrophe un billet couvrant la TOTALITÉ de votre trajet, parce que le TER que vous deviez

prendre d'abord avait été remplacé par un bus qui mettait deux fois plus de temps et ne vous permettait donc pas d'attraper l'Intercités prévu pour finir votre voyage.

Le rappel de ce bon moment vous incite à contester avec indignation la réponse de la SNCF et à reformuler votre demande de remboursement ? Pas de problème : la SNCF vous redemande juste TOUS les détails pour réétudier votre cas... puis – c'est du vécu – elle vous annonce que vous allez recevoir « un bon exceptionnel de 1 EURO (...) dans un second mail, dans un délai de 24 h - 48 h ».

Vous protestez de nouveau tandis que se forme dans votre crâne une bulle pleine d'« Ectoplasme ! Bachibouzouk ! » et force têtes de mort, façon capitaine Haddock, et vous qualifiez son « geste commercial » d'aumône ? Eh bien, vous avez tout faux parce que vous n'aviez qu'à pas choisir ce trajet pour miséreux, un point c'est tout : par mesure de représailles face à votre manque de bienveillance à son égard sans doute, la SNCF désactive aussitôt le « 1 euro » qu'elle vous avait si généreusement octroyé...

Cependant, si vous voulez poursuivre ces fructueux échanges avec son personnel, l'« enquête de satisfaction » que vous recevrez sûrement par mail dans la foulée vous en donnera l'occasion : « Vous avez cinq minutes ? Dites-nous tout. Votre avis compte pour nous. Comment s'est passé votre voyage à bord du train UV ? »

V

